



NATIONAL  
COUNCIL  
OF CANADIAN  
MUSLIMS

Your Voice. Your Future.

CONSEIL  
NATIONAL  
DES MUSULMANS  
CANADIENS

Votre voix. Votre avenir.



19 JUILLET

**2021**

**CNMC RECOMMENDATIONS  
SOMMET NATIONAL SUR L'ISLAMOPHOBIE**



# TABLE DES MATIÈRES

|    |                                      |
|----|--------------------------------------|
| 02 | À PROPOS DE NOUS                     |
| 03 | INTRODUCTION                         |
| 07 | LISTE ABRÉGÉE DES<br>RECOMMANDATIONS |
| 08 | GOUVERNEMENT FÉDÉRAL                 |
| 14 | GOUVERNEMENT PROVINCIAL              |
| 17 | MUNICIPAL RECOMMANDATIONS            |
| 18 | GOUVERNEMENT FÉDÉRAL                 |
| 54 | GOUVERNEMENT<br>PROVINCIAL           |
| 73 | GOUVERNEMENTS<br>MUNICIPAUX          |

# À PROPOS DE NOUS

Le Conseil national des musulmans canadiens (CNMC) est un organisme indépendant, non partisan et sans but lucratif qui protège les droits de la personne et les libertés civiles du Canada, conteste la discrimination et l'islamophobie, favorise la compréhension mutuelle et défend les intérêts publics des musulmans canadiens.

Nous reconnaissons que le travail du CNMC se déroule sur les territoires traditionnels et les terres ancestrales des peuples autochtones occupés par le Canada. Nous reconnaissons les expériences et les contributions que les Métis, les Inuits et les autres peuples autochtones ont apportées et continuent d'apporter pour renforcer nos communautés, nos provinces et notre pays dans son ensemble. Tout en luttant contre la discrimination à laquelle font face les musulmans canadiens, nous reconnaissons que notre travail est lié aux luttes autochtones, passées et présentes, à bien des égards.

# INTRODUCTION

Le 8 juin 2021, au crépuscule à l'extérieur de la Mosquée musulmane de London, des milliers de Londoniens se sont rassemblés au lendemain de l'attentat terroriste qui a coûté la vie à quatre membres de la communauté musulmane canadienne dans le cadre d'un acte de violence islamophobe et impensable. Ces milliers de personnes se sont réunis ce jour-là pour témoigner leur solidarité, prier et se tenir aux côtés des membres de leur communauté, alors que les représentants de la Mosquée musulmane de London demandaient plus que des mots de la part des politiciens présents.

La réalité est que les musulmans du Canada sont passés par là trop souvent.

L'attaque de la mosquée de Québec.

Le meurtre de Mohamed-Aslim Zafis à l'OIM.

Les attaques violentes contre les femmes racialisées portant le hijab.

Des rassemblements haineux devant les mosquées.

Le ciblage de nos communautés par des gouvernements partout au Canada.

La liste est longue.

Bien que nous ayons entendu de nombreux politiciens condamner l'islamophobie et faire preuve de solidarité envers les musulmans au Canada, les mesures visant à lutter contre l'islamophobie ont été lentes et fragmentaires. Trois ans se sont écoulés depuis le rapport de 2018 du Comité permanent du patrimoine canadien sur la lutte contre l'islamophobie, et plusieurs des recommandations n'ont toujours pas été mises en œuvre. Cinq vies ont été prises depuis lors par la violence islamophobe vicieuse, et de nombreuses autres ont été brisées par le fléau de l'islamophobie.

Nous ne pouvons pas rester les bras croisés et voir d'autres vies perdues.

L'islamophobie est mortelle et il est temps d'agir.

C'est ce qui a été demandé lors de la veillée devant la Mosquée musulmane de London.

Bilal Rahall et Nusaybah Al-Azem, représentant la Mosquée musulmane de London, ont appelé les trois niveaux de gouvernement à prendre des mesures pour résoudre le problème de l'islamophobie. Ils ont demandé la création d'un Sommet d'action nationale sur l'islamophobie, réunissant tous les ordres de gouvernement pour faire en sorte que des changements de politique contraignants soient apportés.

Cet appel a par la suite été repris par le CNMC, et nous avons commencé à préconiser le Sommet d'action nationale sur l'islamophobie immédiatement après.

Le 11 juin 2021, la Chambre des communes a adopté une motion par consentement unanime qui disait ce qui suit :

Que, étant donné que,

- (i) le Canada a été dévasté au cours de la dernière décennie par des actes répétés d'islamophobie violente, notamment l'attaque de la mosquée de Québec, l'attaque de la mosquée de l'OMI et l'attentat terroriste de London,
  - (ii) le Canada a été profondément touché par l'islamophobie aux niveaux fédéral, provincial, territorial et municipal,
  - (iii) tous les dirigeants politiques de tous les ordres de gouvernement au Canada doivent modifier de toute urgence leur politique pour prévenir une autre attaque ciblant les musulmans canadiens,
- la Chambre demande au gouvernement de convoquer un Sommet d'action national sur l'islamophobie avant la fin de juillet 2021.

Photo credit to Dario Ayala/Reuters





Voici les recommandations stratégiques que nous, au CNMC, faisons au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et aux administrations municipales partout au Canada. Ces recommandations ont été formulées après avoir tenu des séances de consultation avec des mosquées, des organismes communautaires et des collectifs allant de la Colombie-Britannique jusqu'aux provinces de l'Atlantique au cours des dernières semaines. Les recommandations ci-dessous représentent, le plus étroitement possible, des thèmes récurrents et des soumissions provenant d'organisations qui représentent collectivement des centaines de milliers de musulmans canadiens.

Cependant, nous reconnaissons que les musulmans canadiens ne sont pas un ensemble monolithique. Par conséquent, il se peut que des musulmans canadiens ayant d'autres points de vue proposent d'autres recommandations. Ces voix sont importantes – et nous exhortons les décideurs à écouter ceux qui ont aussi d'autres points de vue.

Nous avons joint à l'annexe une liste complète des mémoires et des notes de consultation qui ont éclairé nos recommandations.

Enfin, et surtout, pour les dirigeants politiques qui participent au Sommet, veuillez prendre note attentivement de ce qui suit : La seule mesure du succès de ce Sommet, de notre point de vue, sera la question de savoir si des mesures sont prises conformément aux recommandations énoncées ci-dessous et par d'autres membres de la communauté musulmane diversifiée.

Nous suivrons cette mesure du succès en :

- 1) Publiant un document public immédiatement après le Sommet, soulignant les premières mesures prises par chaque ordre de gouvernement.
- 2) Publiant un rapport conjoint 45 jours après la clôture du Sommet, soulignant les recommandations qui ont été acceptées par les divers ordres de gouvernement, et l'engagement d'un échéancier pour faire de ces recommandations des politiques.

Il est temps d'agir.

Consultez nos appels à l'action ci-dessous.





## LISTE ABRÉGÉE DES RECOMMANDATIONS



- 01** Examen législatif de la Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP) : Étant donné que la LCDP prévoit maintenant un recours civil, il doit y avoir un examen législatif exhaustif de la LCDP dans le cadre d'un renouvellement global de la façon dont le Canada traite les formes modernes d'islamophobie et de haine, particulièrement dans l'espace numérique, tout en assurant et en protégeant les libertés des Canadiens de critiquer légitimement diverses idéologies, les actions de l'État et la pratique religieuse.
- a. Un examen est particulièrement important afin de mettre à jour le fonctionnement de la Commission canadienne des droits de la personne et de veiller à ce que les Canadiens ordinaires qui n'ont pas d'antécédents juridiques puissent profiter des nouveaux recours contre la haine en ligne dans le contexte d'un arriéré important à la Commission.
  - b. S'engager à mettre en place un système de réglementation des médias sociaux qui veillera particulièrement à ce que les libertés civiles soient protégées.
- 02** Financement désigné dans le budget fédéral pour un « Fonds national de soutien aux survivants de crimes motivés par la haine » : Le programme de financement devrait couvrir les dépenses engagées par les survivants à la suite de l'incident ou de l'attaque motivés par la haine. Le financement doit inclure les dépenses admissibles comme les services paramédicaux (physiothérapie, etc.), les traitements et équipements médicaux, les traitements et les soutiens en santé mentale, ainsi que la perte de revenus. Les demandes de fonds ou de libération devraient être facilement accessibles immédiatement après une attaque lorsque les survivants en ont le plus besoin. Le financement ne devrait pas dépendre du prononcé d'une sentence pénale finale.
- 03** Une législation devrait être introduite pour mettre en œuvre des dispositions qui placent toute entité qui finance, facilite ou participe à des activités de suprématie blanche et/ou de néonazie sur une liste de groupes de suprématie blanche, qui est séparée et distincte des dispositions d'inscription sur la liste des terroristes. Nous notons que cette option a été approuvée par au moins un des principaux partis fédéraux.
-

- 04** Étude sur l'incapacité des organismes de sécurité nationale de traiter avec les groupes de suprématistes blancs. Cette étude devrait comprendre :
- a. Une enquête pour savoir si les agences de sécurité nationale ont indûment dépriorisé l'étude des groupes suprémacistes blancs. Plus précisément, une telle étude pourrait indiquer que des disparités dans les ressources et le financement ont été consacrées à la surveillance des communautés autochtones, noires et musulmanes, contrairement aux groupes suprémacistes blancs au Canada;
  - b. Une étude sur le degré de pénétration de la suprématie blanche dans nos organismes de sécurité nationale. Même si la prolifération des groupes suprémacistes blancs interdits dans nos forces armées est devenue de notoriété publique, nous devons examiner dans quelle mesure le SCRS, le CST et la GRC ont été imprégnés par les suprémacistes blancs. Cela est particulièrement pertinent étant donné les nombreuses allégations et poursuites de pratiques racistes, xénophobes et islamophobes inquiétantes tolérées au SCRS;
  - c. Une analyse des raisons pour lesquelles les organismes de sécurité nationale ne publient pas de données ventilées sur le nombre de personnes surveillées qui appartiennent à des communautés racialisées.
- 05** Introduire dans le Code criminel des dispositions autonomes concernant les voies de fait motivées par la haine, les meurtres, les menaces et les méfaits qui comprennent des peines précises correspondant à chaque infraction, respectivement, et en vue d'éventuelles mesures de déjudiciarisation.
- 06** Établir des unités de poursuite spécialisées dans la poursuite des crimes motivés par la haine ; et
- 07** Supprimer l'exigence du consentement du procureur général : le consentement du procureur général est actuellement requis pour entamer des poursuites pour la promotion délibérée de la haine et du génocide. Il s'agit d'une norme particulièrement élevée qui devrait être abolie, de même pour toute disposition indépendante concernant les crimes motivés par la haine.
- 08** Le programme de Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque (PFPIIS) devrait être fondé sur le remboursement, où les mosquées et les organismes communautaires menacés peuvent apporter les améliorations de sécurité nécessaires, puis recevoir rétroactivement un remboursement pour l'amélioration dans le cadre d'un processus en deux étapes;
- 09** Le PFPIIS devrait permettre aux établissements de recevoir jusqu'à 90 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 80 000 \$, pour les projets de titrisation;

## GOVERNEMENT FÉDÉRAL

- |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10 | Le PFPIS devrait également être élargi pour permettre aux mosquées d'accueillir des initiatives plus vastes de sécurité communautaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 11 | <p>Publier une stratégie fédérale de lutte contre l'islamophobie d'ici la fin de 2021, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. Des consultations communautaires solides pour une définition claire et uniforme de l'islamophobie à adopter dans l'ensemble du gouvernement;</li><li>b. L'élaboration d'une stratégie de lutte contre l'islamophobie financée par le gouvernement fédéral (y compris le financement de recherches, de programmes, de l'éducation et des messages publics);</li><li>c. Élaborer des campagnes d'éducation publique contre l'islamophobie afin de faire reculer les sentiments islamophobes au Canada; et</li><li>d. S'engager à respecter les recommandations formulées dans les mémoires présentés pour le Sommet d'action nationale sur l'islamophobie et à mettre en œuvre les recommandations précédentes présentées par le Comité du patrimoine.</li></ul> |
| 12 | <p>S'engager à effectuer un examen législatif complet de la LCDP, avec un accent particulier sur</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. Accès à la Commission pour les plaignants;</li><li>b. Le rôle de la Commission dans l'étude des répercussions de la haine sur les médias traditionnels et les médias sociaux;</li><li>c. La possibilité de créer un fonds de diffamation fondé sur l'intérêt public pour les Canadiens qui sont diffamés pour des motifs haineux;</li><li>d. Protéger le droit des Canadiens de critiquer les gouvernements étrangers.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 13 | Jusqu'à ce qu'un ensemble cohérent de politiques soit enchâssé pour prévenir le profilage et la surveillance de masse de nos communautés, il faut interrompre les programmes obligatoires de « lutte contre l'extrémisme violent » au niveau fédéral et exiger que Sécurité publique Canada élabore un nouveau programme en consultation avec les communautés racialisées pour assurer la sécurité publique en général.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 14 | Suspendre la Division de la revue et de l'examen (DRE) en attendant l'examen du modèle d'évaluation axé sur les risques du Canada et sa stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme et la radicalisation;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

- |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15 | Suspendre l'utilisation discrétionnaire du pouvoir de révocation où le financement de la lutte contre le terrorisme ou les politiques de lutte contre la radicalisation informent l'audit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 16 | Améliorer la transparence entre la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC et les organismes de bienfaisance audités en raison de soupçons de financement du terrorisme ou de radicalisation;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 17 | Fournir aux agents du gouvernement des directives plus précises sur la façon d'appliquer de façon non discriminatoire sa stratégie de lutte contre la radicalisation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 18 | <p>Établir un nouvel organisme de surveillance spécialement pour l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. Examens courants et complets de la diversité, de l'équité et de l'inclusion de l'ASFC. Ces examens doivent être effectués par l'organisme de surveillance et comprendre des recommandations d'amélioration et des échéanciers de mise en œuvre;</li><li>b. En plus de traiter les plaintes concernant les agents de l'ASFC en service, veiller à ce que les agents de l'ASFC qui se livrent à une inconduite en dehors des heures de travail puissent faire l'objet d'une enquête par l'organisme de surveillance;</li><li>c. Étant donné que les plaignants peuvent avoir peur de déposer des plaintes auprès de l'organisme de surveillance, s'assurer que les organisations de la société civile ont qualité pour déposer des plaintes;</li><li>d. Veiller à ce que l'organisme de surveillance puisse entendre les plaintes concernant les politiques et les procédures de l'ASFC, y compris la détention;</li><li>e. Exiger que l'ASFC mette en œuvre les recommandations formulées par l'organisme de surveillance;</li><li>f. Clarifier les recours et les sanctions disponibles;</li><li>g. Inclure un libellé dans la Loi sur la tolérance zéro à l'égard de la discrimination raciale à l'ASFC. À l'heure actuelle, bien qu'il existe une politique contre la discrimination raciale à l'ASFC, il n'existe aucune disposition de « tolérance zéro » dans la loi.</li></ul> |

## GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

- |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 19 | Financer immédiatement la création d'un envoyé spécial sur l'islamophobie.                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 20 | Encourager la production d'histoires musulmanes, racontées par des musulmans canadiens, grâce à un financement désigné du Fonds des médias du Canada, de Téléfilm Canada, de l'Office national du film et de subventions provinciales et municipales pour les arts et les médias;                                                               |
| 21 | Allouer un fonds de plusieurs millions de dollars par l'entremise du Secrétariat contre le racisme ou du ministère du Patrimoine pour les artistes et les organismes communautaires musulmans canadiens afin de faciliter les récits, les projets d'histoire visuelle et orale et la création d'archives communautaires;                        |
| 22 | S'engager à mener de consultations solides auprès des conteurs, des artistes, des cinéastes et des créateurs de contenu musulmans canadiens afin d'orienter l'allocation des fonds et de renforcer les capacités.                                                                                                                               |
| 23 | Allouer des fonds dédiés à l'étude de l'islamophobie par l'entremise du Conseil de recherches en sciences humaines, y compris la création de fonds connexes pour : <ul style="list-style-type: none"><li>a. Chaires de recherche du Canada de niveau 2 ;</li><li>b. Bourses post-doctorales ; et</li><li>c. Subventions de recherche.</li></ul> |
| 24 | Découlant de l'examen du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), l'application d'une règle de tolérance zéro pour les pratiques islamophobes dans l'ensemble du gouvernement ;                                                                                                                                                        |
| 25 | S'engager à modifier le régime d'AIPRP en fonction des préoccupations soulevées au sujet de la portée de secret et de la rapidité du processus.                                                                                                                                                                                                 |
| 26 | Examiner et faire le point sur le nombre de Canadiens s'auto-identifiant en tant que musulmans et qui travaillent dans la fonction publique fédérale, et s'ils occupent des emplois de bas niveau ou des postes de cadre supérieur;                                                                                                             |
| 27 | Examiner si l'angle de l'ACS+ a équilibré de façon appropriée une approche intersectionnelle dans l'intégration de membres de diverses communautés, y compris les membres de la communauté musulmane du Canada, dans la population active;                                                                                                      |

## GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

---

- |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>28</b> | Adopter les recommandations 12 et 13 du rapport du Comité du patrimoine afin de s'assurer que les politiques, les programmes et les initiatives du secteur public fédéral sont abordés dans un angle intersectionnel.                                                                                                                                                                           |
| <b>29</b> | Le procureur général intervient dans toutes les affaires futures mettant, contestant la loi 21 devant les tribunaux;                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>30</b> | Créer un fonds pour aider les personnes touchées par la loi 21 à bénéficier d'une certaine sécurité financière jusqu'à ce que la loi soit invalidée. Il ne s'agit pas d'un fonds de transition, car aucun Québécois ne devrait avoir à changer de vocation à cause de la discrimination. Ce fonds fédéral est destiné fournir de l'aide pendant que la contestation judiciaire est en instance. |
| <b>31</b> | Le règlement exige que la formation anti-islamophobie devienne obligatoire pour tous les juges.                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>32</b> | De nouvelles directives devraient être présentées pour indiquer clairement que la violation intentionnelle du devoir de franchise a des conséquences pour le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Le ministre de la Sécurité publique devrait exiger la démission du directeur du SCRS pour toute violation du devoir de franchise.                               |
| <b>33</b> | L'engagement d'Affaires mondiales Canada à lutter contre l'islamophobie à l'échelle mondiale;                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>34</b> | Donner des directives à tous les organismes pour qu'ils cessent d'utiliser des sources biaisées et fallacieuses produites par l'industrie de l'islamophobie;                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>35</b> | Par l'entremise de l'envoyé spécial ou d'un autre organisme, effectuer des vérifications auprès d'organismes comme l'ASFC et le SCRS pour déterminer si des guides biaisés, produits par la dictature ou d'autres guides fallacieux sont utilisés dans les processus décisionnels.                                                                                                              |
-

## GOUVERNEMENT PROVINCIAL

- |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>36</b> | Instituer une unité provinciale de responsabilisation en matière de crimes haineux dans toutes les provinces ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>37</b> | Faire en sorte que les unités de responsabilisation en matière de crimes haineux soient chargées de fournir des conseils sur les sanctions appropriées pour les agents de police ou les agents qui découragent le signalement de ces crimes ; et                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>38</b> | Par le biais des unités de responsabilisation en matière de crimes haineux, élaborer des méthodologies pour le signalement par des tiers.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>39</b> | Changement législatif pour habiliter les registraires concernés à empêcher les groupes 'suprématistes blancs de s'enregistrer en tant que société.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>40</b> | Adopter une loi provinciale qui interdit les rassemblements violents de suprémacistes blancs sur la propriété provinciale (comme devant l'Assemblée législative), mais veiller à ce que la loi ne soit pas trop large et ne limite pas la liberté de dissidence.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>41</b> | Les provinces adoptent une législation autorisant, si nécessaire, les municipalités à mettre en place des règlements efficaces pour combattre et dissuader le harcèlement de rue, adaptés à leurs contextes locaux respectifs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>42</b> | Révision périodique de l'application des règlements, y compris la consultation des parties prenantes, pour s'assurer que les règlements municipaux sont efficaces dans la lutte contre le harcèlement de rue et pour ne pas nuire davantage aux communautés vulnérables.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>43</b> | Stratégie anti-islamophobie dans l'éducation : les ministères de l'Éducation devraient travailler avec les conseils scolaires, en consultation avec les communautés musulmanes locales, afin d'élaborer des stratégies de lutte contre l'islamophobie qui soient adaptées aux contextes locaux et qui traitent des questions plus larges d'islamophobie. Ces stratégies devraient être fondées sur des données quantitatives et qualitatives sur la voix et la représentation des élèves dans la dotation en personnel, et devraient tenir compte des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>a. Révision et réforme des programmes d'études ayant trait à l'islam et aux musulmans ;</li><li>b. Élaboration de programmes d'études, de ressources et de programmes qui affirment les identités musulmanes et incluent des représentations nuancées de l'islam et des musulmans ;</li></ul> |

- c. Vérifier l'adéquation des aménagements religieux pour les étudiants et le personnel musulmans et recommander des changements si nécessaire ;
- d. Des formations et des opportunités éducatives contre l'islamophobie (comme la Campagne du Carré vert et la Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie) pour les étudiants, les éducateurs et le personnel ;
- e. Un mécanisme de plainte claire, accessible et efficace, comprenant des stratégies d'atténuation des craintes de représailles, pour les étudiants et le personnel qui ont été victimes d'islamophobie et de racisme ; et
- f. Le développement de ressources adaptées à la culture pour le bien-être des élèves, qui répondent aux besoins en matière de santé mentale et de soutien aux traumatismes des élèves musulmans.

- 44** Toutes les provinces devraient adopter les recommandations du rapport Tulloch lors des révisions des lois sur le maintien de l'ordre.
- 45** Établir (au besoin) et s'assurer que les DCR provinciaux sont bien financés et disposent de ressources suffisantes, en consultation avec les communautés locales.
- 46** Établir des conseils ou des groupes d'experts en matière de lutte contre le racisme dans toutes les provinces, qui représentent un ensemble diversifié de voix communautaires, y compris celles des musulmans, afin de relever certains des défis les plus immédiats auxquels les communautés sont confrontées dans la lutte contre le racisme au niveau local.
- 47** Faire de la RQE/RCE une exigence centrale du mandat des ministères du travail pour obtenir des améliorations dans toutes les provinces.
- 48** Recruter activement des musulmans et d'autres groupes minoritaires dans les ACC provinciaux.
- 49** Allouer des fonds pour s'assurer que les commissions des droits de la personne puissent réduire les temps d'attente, augmenter l'accès et fournir l'éducation nécessaire.

## GOUVERNEMENT PROVINCIAL

---

- |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>50</b> | Prolonger les délais de prescription pour les plaintes relatives aux droits de l'homme à 5 ans (pour tenir compte du traumatisme subi par les victimes), tout en permettant à un plaignant de demander une prolongation du délai de prescription s'il a des circonstances atténuantes démontrant raisonnablement pourquoi il n'a pas pu déposer une plainte officielle relative aux droits de l'homme dans le délai de prescription de 5 ans. |
| <b>51</b> | Les provinces devraient mener régulièrement des sondages pour déterminer l'état du racisme et de l'islamophobie dans leur province particulière, et pour déterminer les aspects pertinents du sentiment islamophobe.                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>52</b> | Veiller à ce que les services d'établissement soient financés de manière appropriée afin que les nouveaux arrivants aient les possibilités nécessaires pour réussir au Canada.                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>53</b> | S'assurer que les agences de services sociaux sont mandatées pour fournir une formation régulière sur l'antiracisme et l'anti-islamophobie au personnel de première ligne.                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>54</b> | Fournir des fonds aux organisations qui soutiennent les jeunes racialisés qui traversent des périodes de turbulence par l'éducation et d'autres formes de soutien.                                                                                                                                                                                                                                                                            |
-

## GOUVERNEMENTS MUNICIPAUX

---

- |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>55</b> | Adopter des règlements municipaux sur le harcèlement de rue qui soient proportionnels et constitutionnels, comme l'approche adoptée à Edmonton suite à une initiative du CNMC. Les règlements devraient également traiter des agressions verbales clairement haineuses et donner aux autorités la possibilité de dresser des contraventions et d'imposer des amendes si nécessaire.                                                                                                                                                  |
| <b>56</b> | Les municipalités devraient fournir un financement dédié aux initiatives communautaires locales de lutte contre l'islamophobie.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>57</b> | Les maires devraient créer des conseils/cercles consultatifs de lutte contre l'islamophobie tout en veillant à ce que les diverses communautés musulmanes locales soient représentées de manière appropriée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>58</b> | Que les municipalités consacrent un financement spécifique aux campagnes de sensibilisation du public à la lutte contre l'islamophobie.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>59</b> | Investir dans la célébration de l'histoire des initiatives et des musulmans canadiens locaux par le biais d'un programme concret qui mette ces figures et ces noms au premier plan de la reconnaissance au niveau local. Les municipalités devraient financer des événements et des espaces où leurs réalisations sont célébrées d'une manière qui montre clairement que les musulmans ont apporté de réelles contributions à la société canadienne et sont loin des caricatures violentes qui font constamment la une des journaux. |
| <b>60</b> | Réorienter le financement vers des mesures alternatives au maintien de l'ordre dans les budgets municipaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>61</b> | Développer des modèles de formation de jeunes leaders musulmans pour l'avenir, comme le programme Youth Fellowship of Toronto.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
-



# GOVERNMENT FÉDÉRAL

## **ISLAMOPHOBIE VIOLENTE**

- 19 La haine en ligne
- 22 Fonds national de soutien aux victimes de haine
- 24 Nouvelle loi sur l'inscription des groupes suprémacistes blancs
- 25 Étude sur l'incapacité des organismes de sécurité nationale de traiter les groupes suprémacistes blancs
- 27 Modifications au Code criminel pour traiter plus efficacement les crimes motivés par la haine
- 30 Modifier le Programme d'infrastructure de sécurité

## **ISLAMOPHOBIE SYSTÉMIQUE**

- 32 Publier une stratégie sur l'islamophobie d'ici la fin de l'année
- 33 Examen législatif de la Loi canadienne sur les droits de la personne
- 35 Examiner et réviser l'approche du Canada en matière de lutte contre l'extrémisme violent (CVE)
- 37 Réforme de l'ARC
- 39 Nouveau projet de loi sur la surveillance pour l'ASFC
- 41 Nomination d'un envoyé spécial sur l'islamophobie
- 42 Donner aux musulmans canadiens les moyens de raconter leur propre histoire
- 44 Allouer des fonds dédiés à l'étude de l'islamophobie
- 45 Enchâsser la tolérance zéro à l'égard de l'islamophobie
- 47 Aller au-delà de l'ACS+ dans la fonction publique fédérale
- 49 Loi 21
- 50 Exiger une formation sur l'antiracisme pour les juges
- 51 Une nouvelle loi qui pénalise le SCRS pour avoir induit en erreur des institutions publiques
- 53 À la suite de la Déclaration de Christchurch, le gouvernement du Canada doit promouvoir une stratégie internationale contre l'islamophobie



## LA HAINE EN LIGNE

Lors de la condamnation d'Alexandre Bissonnette qui a tué six fidèles musulmans à Québec en 2017, le juge François Huot a indiqué que le meurtrier de masse reconnu coupable avait consulté plusieurs sources en ligne antimusulmanes avant l'attaque. Bissonnette était sur YouTube, il était sur Facebook, et il consultait #MuslimBan sur Twitter avant l'attaque. Il n'existe aucune preuve plus claire de la menace existentielle que représentent les dangers de la haine en ligne pour la communauté musulmane canadienne, mais aussi pour les Canadiens en général.

En 2016, l'entreprise de recherche sur les médias Cision a signalé une augmentation de 600 % du nombre de discours intolérants et haineux dans les médias sociaux publiés entre novembre 2015 et novembre 2016. Leur étude s'est concentrée sur l'utilisation de hashtags comme #banmuslims (bannir les musulmans) et #siegeheil (salut fasciste).

Selon un sondage réalisé en 2019 par Léger Marketing, 60 % des Canadiens ont déclaré avoir vu des discours haineux sur

les médias sociaux et 62 % des Québécois ont déclaré avoir vu des discours haineux ou racistes sur Internet ou dans les médias sociaux à l'égard des musulmans. Il existe beaucoup plus de données empiriques démontrant ce point que celles présentes dans ces recommandations. Les recherches récentes de Perry et Scriven sur la façon dont les groupes haineux canadiens utilisent les plateformes en ligne, y compris les plateformes de médias sociaux, démontrent que les groupes de suprématie blanche et les groupes haineux en ligne utilisent les plateformes en ligne pour créer un « environnement habitant ». Des groupes comme les Soldats d'Odin (fondés par un néonazi), Pegida Canada et autres utilisent régulièrement Twitter et Facebook comme outils d'organisation et pour répandre la désinformation ainsi que la haine à l'égard des musulmans canadiens.

Les exemples abondent concernant l'impact continu et réel de la haine en ligne contre les communautés musulmanes locales. La mosquée de Fort McMurray, par exemple, fait l'objet de nombreuses menaces en ligne depuis des années, y



compris récemment après le massacre à la mosquée de Christchurch en 2019 en Nouvelle-Zélande. Certains utilisateurs de Facebook ont demandé que la mosquée de Fort McMurray soit incendiée et explosée. À notre connaissance, bien que la GRC ait fait enquête sur ces cas évidents de discours haineux en ligne, qui pourraient contrevenir au Code criminel, aucune accusation n'a été portée.

Un rapport récent estime que plus de 6 600 pages, groupes et comptes de médias sociaux extrémistes d'extrême droite basés au Canada ont atteint environ 11 millions d'utilisateurs dans le monde de 2017 à 2019. Selon l'étude, cette rhétorique antimusulmane a atteint un pic pendant et immédiatement après les massacres de la mosquée de Christchurch.

Cet écosystème croissant de l'islamophobie constitue une chambre d'écho qui donne aux mauvais acteurs une vision du monde basée sur des théories de conspiration haineuses et de la désinformation.

À la lumière de ce statu quo troublant, il est clair que nous devons chercher des changements profonds et significatifs qui tiennent compte des formes modernes de la haine au Canada et veiller à ce que nos cadres législatifs soient équipés pour suivre l'évolution rapide du paysage numérique.

Nous sommes conscients que le gouvernement fédéral s'est engagé à présenter une nouvelle loi qui établira un système de réglementation des médias sociaux, et qu'une nouvelle loi a déjà été présentée pour réintroduire un recours civil pour les personnes qui souffrent de la haine en ligne dans la LCDP. Ce sont des engagements importants. À mesure que l'organisme de réglementation des médias sociaux est mis en place, il est essentiel de veiller à ce que les changements réglementaires proposés soient équilibrés, respectueux des libertés civiles et protègent la liberté d'expression, y compris la liberté de critiquer la politique étrangère de tout pays, par exemple.

De plus, tout changement doit reposer sur les principes d'accès pour les plaignants et sur une approche équilibrée qui élimine les plaintes vexatoires et protège les libertés civiles.

## **RECOMMANDATION:**

---

1. Examen législatif de la Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP) : Étant donné que la LCDP prévoit maintenant un recours civil, il doit y avoir un examen législatif exhaustif de la LCDP dans le cadre d'un renouvellement global de la façon dont le Canada traite les formes modernes d'islamophobie et de haine, particulièrement dans l'espace numérique, tout en assurant et en protégeant les libertés des Canadiens de critiquer légitimement diverses idéologies, les actions de l'État et la pratique religieuse.

A. Un examen est particulièrement important afin de mettre à jour le fonctionnement de la Commission canadienne des droits de la personne et de veiller à ce que les Canadiens ordinaires qui n'ont pas d'antécédents juridiques puissent profiter des nouveaux recours contre la haine en ligne dans le contexte d'un arriéré important à la Commission.

B. S'engager à mettre en place un système de réglementation des médias sociaux qui veillera particulièrement à ce que les libertés civiles soient protégées.



## FONDS NATIONAL DE SOUTIEN AUX VICTIMES DE HAINE

Les crimes motivés par la haine ont atteint un sommet au Canada au cours de la dernière décennie. Malheureusement, les victimes de crimes motivés par la haine - qu'elles soient d'origine asiatique, musulmane, autochtone, LGBTQ2S+ ou noire - font face à d'importants fardeaux financiers liés à l'accès à la thérapie en santé mentale, à la physiothérapie, aux traitements médicaux, et d'autres services résultant d'événements traumatisants persistants. En plus de faire face à des traumatismes physiques et psychologiques, les survivants de crimes motivés par la haine font souvent face à d'importantes dépenses sur le chemin du rétablissement. Pour beaucoup, cela signifie qu'ils n'ont pas les moyens de prendre des mesures pour se rétablir.

De nombreux dirigeants communautaires nous ont dit qu'il y a une lacune importante pour ce qui est de veiller à ce que les victimes de crimes motivés par la haine ne soient pas davantage victimisées par le fardeau financier lié à la réadaptation et au rétablissement. Les soutiens provinciaux aux victimes d'actes criminels varient considérablement et sont souvent inaccessibles et sursouscrits.

C'est pourquoi, par exemple, un rapport du Groupe de travail communautaire sur les crimes haineux de l'Ontario a conclu que les services offerts par les Services aux victimes de l'Ontario « ne répondent pas aux besoins particuliers des communautés et des victimes en ce qui concerne les crimes haineux et les incidents haineux ».

Compte tenu des défis auxquels font face les communautés aujourd'hui, nous avons besoin d'un programme fédéral qui harmonise les mesures de soutien provinciales existantes et qui offre un fonds spécialisé offrant une couverture étendue. Ce financement doit appuyer et élargir les programmes provinciaux de soutien aux victimes qui existent déjà et qui, dans certaines provinces (comme l'Alberta), n'existent plus du tout. Le fonds devrait exister pour que les survivants de crimes motivés par la haine retrouvent leur intégrité.

## **RECOMMANDATION :**

---

2. Financement désigné dans le budget fédéral pour un « Fonds national de soutien aux survivants de crimes motivés par la haine » : Le programme de financement devrait couvrir les dépenses engagées par les survivants à la suite de l'incident ou de l'attaque motivés par la haine. Le financement doit inclure les dépenses admissibles comme les services paramédicaux (physiothérapie, etc.), les traitements et équipements médicaux, les traitements et les soutiens en santé mentale, ainsi que la perte de revenus. Les demandes de fonds ou de libération devraient être facilement accessibles immédiatement après une attaque lorsque les survivants en ont le plus besoin. Le financement ne devrait pas dépendre du prononcé d'une sentence pénale finale.

# NOUVELLE LOI SUR L'INSCRIPTION DES GROUPES SUPRÉMACISTES BLANCS

Nous accueillons favorablement la récente inscription de groupe extrémiste suprémaciste blanc sur la liste officielle des organisations et entités terroristes du Canada, comme Combat 18, les Proud Boys, The Base, le Mouvement impérial russe, la division Atomwaffen, la Force de frappe aryenne et les Three Percenters. L'interdiction de ces groupes diminue leur capacité à s'organiser pour inciter et commettre des actes de violence.

Toutefois, plusieurs groupes ne semblent pas atteindre le seuil d'une entité terroriste, mais ils sont des acteurs clés dans la facilitation et la participation d'activités de la suprématie blanche ou néonazie au Canada qui constituent une menace pour les communautés racialisées. Des groupes comme les Soldats d'Odin – qui a été fondé par un néonazi – ne sont pas actuellement inscrits sur la liste des entités terroristes. Nous ne recommandons pas d'élargir la portée de la législation sur le terrorisme. Les groupes comme les Soldats d'Odin

ne pourraient pas non plus être facilement démantelés en vertu de l'article 70 du Code criminel, qui peut être invoqué pour démanteler les milices, puisque le soldat d'Odin ne fait habituellement pas d'exercice avec des armes à feu.

Une nouvelle méthodologie permettant au gouvernement de suivre, d'étiqueter et de démanteler clairement les groupes de suprématistes blancs est plutôt nécessaire et importante.

## **RECOMMANDATION :**

3. Une législation devrait être introduite pour mettre en œuvre des dispositions qui placent toute entité qui finance, facilite ou participe à des activités de suprématie blanche et/ou de néonazie sur une liste de groupes de suprématie blanche, qui est séparée et distincte des dispositions d'inscription sur la liste des terroristes. Nous notons que cette option a été approuvée par au moins un des principaux partis fédéraux.

# ÉTUDE SUR L'INCAPACITÉ DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ NATIONALE DE TRAITER LES GROUPES SUPRÉMACISTES BLANCS

Comme l'ont suggéré de grands experts, les groupes haineux de la suprématie blanche ont récemment pris de l'expansion et proliféré partout au Canada, passant d'environ 80 à 100 groupes en 2015 à environ 300 groupes d'ici 2021.

L'escalade souvent mortelle des attaques islamophobes au cours des dernières années mérite un examen plus approfondi, en particulier lorsqu'il s'agit de savoir si nos agences de sécurité ont été en mesure de traiter efficacement les groupes haineux de la suprématie blanche – tout en profilant fortement les musulmans canadiens.

Le fait que le Canada soit maintenant le site de deux des pires meurtres de masse antimusulmans en Amérique du Nord – l'attentat terroriste de London et le massacre de la mosquée de Québec – laisse entendre qu'il y a eu des défaillances du système pour empêcher les attaques islamophobes violentes et la croissance des groupes suprémacistes blancs.

Autrement dit, nous croyons que les organismes de sécurité nationale du Canada se préoccupent davantage de profiler les musulmans canadiens que ceux qui nous tuent. Le directeur, David Vigneault, a reconnu que le SCRS a de graves problèmes de racisme et de harcèlement systémiques et a déclaré : « Oui, il y a effectivement du racisme systémique et il y a effectivement un niveau de harcèlement et de crainte de représailles au sein de l'organisation. » Un ancien agent du SCRS a ajouté que « le SCRS aurait dû voir venir Alexandre Bissonnette... Il était en ligne. Il a contribué aux discussions avec des organisations d'extrême droite. »

Les communautés musulmanes à travers le pays ont assumé les conséquences de ces échecs et réclament depuis longtemps une étude parlementaire qui aide à recentrer l'attention et les ressources sur les menaces haineuses en enquêtant et en cernant les lacunes de notre approche actuelle en matière de sécurité publique.

## **RECOMMANDATION :**

---

4. Étude sur l'incapacité des organismes de sécurité nationale de traiter avec les groupes de suprématistes blancs. Cette étude devrait comprendre :

- a. Une enquête pour savoir si les agences de sécurité nationale ont indûment dépriorisé l'étude des groupes suprémacistes blancs. Plus précisément, une telle étude pourrait indiquer que des disparités dans les ressources et le financement ont été consacrées à la surveillance des communautés autochtones, noires et musulmanes, contrairement aux groupes suprémacistes blancs au Canada;
- b. Une étude sur le degré de pénétration de la suprématie blanche dans nos organismes de sécurité nationale. Même si la prolifération des groupes suprémacistes blancs interdits dans nos forces armées est devenue de notoriété publique, nous devons examiner dans quelle mesure le SCRS, le CST et la GRC ont été imprégnés par les suprémacistes blancs. Cela est particulièrement pertinent étant donné les nombreuses allégations et poursuites de pratiques racistes, xénophobes et islamophobes inquiétantes tolérées au SCRS;
- c. Une analyse des raisons pour lesquelles les organismes de sécurité nationale ne publient pas de données ventilées sur le nombre de personnes surveillées qui appartiennent à des communautés racialisées.

# MODIFICATIONS AU CODE CRIMINEL POUR TRAITER PLUS EFFICACEMENT LES CRIMES MOTIVÉS PAR LA HAINE

(Edmonton Southgate Mall – le site d'une attaque en décembre 2020. Une mère et sa fille qui s'identifient comme des femmes noires portant le hijab ont été sauvagement battues par deux personnes qui ont également fracassé les vitres de leurs véhicules)

Depuis 2015, il y a eu une tendance à la hausse des crimes haineux déclarés à la police. Le Canada est passé de 1362 crimes haineux déclarés en 2015 à 1946 en 2019. Bien que les musulmans canadiens représentent 3 % de la population canadienne, ils représentent en moyenne 11,6 % des victimes de crimes haineux déclarés par la police sur une période de cinq ans. Statistique Canada fait également remarquer que les crimes motivés par la haine sont considérablement sous-déclarés; pourtant, les crimes haineux déclarés par la police ont également connu un pic de 47 % en 2017 et ont continué de croître pendant au moins deux ans, y compris une augmentation alarmante de 151 % des crimes haineux contre les musulmans en 2017, l'année du massacre de la mosquée de Québec.

Les crimes motivés par la haine ont des effets particulièrement dévastateurs. Ils font en sorte que des communautés entières se sentent en danger. Des recherches suggèrent que les survivants de crimes motivés par la haine subissent des dommages psychologiques que les survivants de crimes non motivés par la haine ne subissent pas.

De plus, les crimes motivés par la haine deviennent une crise de santé publique croissante avec une augmentation des attaques contre les communautés musulmanes, asiatiques, noires, autochtones, LGBTQ2S+ et d'autres communautés minoritaires.

Il est essentiel de modifier le Code criminel en introduisant une disposition autonome sur les crimes haineux pour combler un certain nombre de lacunes.

La plupart des Canadiens ne se rendent pas compte qu'il n'y a pas de disposition légale spécifique qui traite de ce que beaucoup appellent familièrement un « crime haineux ». Cela signifie que si une personne s'approche d'une autre personne dans la rue et l'agresse en criant des épithètes raciales, et qu'il est déterminé que l'attaque était effectivement motivée par la haine, il n'y a pas d'article précis du Code criminel sur les « crimes haineux » dont le délinquant serait accusé en tant que tel.

Comme les tribunaux l'ont fait remarquer, l'expression « crimes haineux » donne l'impression que la loi criminalise les actes motivés par la haine ou l'expression pure et simple de la haine raciste. Elle ne fait ni l'un ni l'autre.

Au lieu de cela, la haine est généralement prise en compte dans la détermination de la peine en vertu du sous-alinéa 718.2a)(i) du Code criminel, qui précise qu'il pourrait s'agir d'un facteur aggravant si l'infraction était motivée par : « les préjugés ou la haine fondés sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, ou tout autre facteur semblable. »

Il y a aussi des dispositions du Code criminel concernant les propos haineux, mais celles-ci ne reflètent manifestement pas le genre de scénario exposé ci-dessus.

Tout d'abord, nous suggérons que, grâce à la création de dispositions autonomes, les crimes motivés par la haine pourraient être traités comme des actes criminels, tout comme les voies de fait graves constituent un acte criminel. Par conséquent, des sanctions plus sévères pourraient être imposées.

Deuxièmement, porter des accusations contre des personnes en vertu de dispositions motivées par la haine envoie un signal fort qui encourage la dénonciation et la dissuasion, mais qui fournit aussi de nouveaux outils et de nouvelles approches.

Contrairement à l'approche canadienne actuelle en matière de crimes haineux et à sa codification par le Parlement, d'autres administrations adoptent une approche plus ferme en ce qui concerne les crimes haineux. Au Wisconsin, par exemple, la Loi sur les crimes haineux prévoit une disposition visant à augmenter les peines pour les crimes motivés par la haine. Cette disposition a survécu à un examen constitutionnel aux États-Unis. De plus, en 1991, plus de 28 États ont adopté des mesures législatives semblables à une infraction d'intimidation motivée par la haine, qui se rapporte à des accusations précises.

Nous devons bien sûr faire preuve de prudence en presumant que le renforcement de notre Code criminel éliminera les crimes haineux. Ce ne sera pas le cas. Nous encourageons également les décideurs à prendre au sérieux les préoccupations que plusieurs dans nos communautés ont au sujet de l'utilité générale de la criminalisation et des institutions carcérales en réponse à la haine. Par conséquent, nous suggérons également qu'une nouvelle disposition sur les crimes haineux puisse prévoir un engagement à l'égard d'un système de déjudiciarisation qui permette d'autres modèles de justice réparatrice pour les délinquants. Une nouvelle disposition permanente est toutefois un outil important à considérer qui permet aux personnes qui commettent des infractions motivées par la haine d'être inculpées et poursuivies adéquatement.

### **RECOMMANDATION :**

---

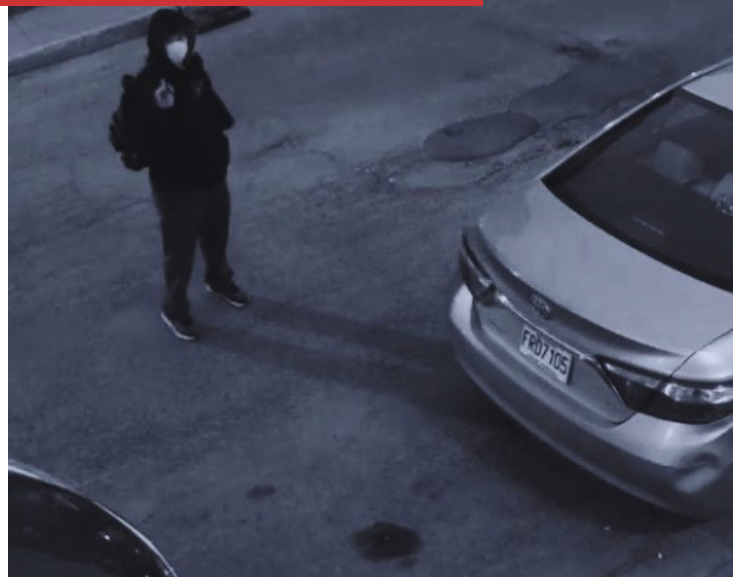
5. Introduire dans le Code criminel des dispositions autonomes concernant les voies de fait motivées par la haine, les meurtres, les menaces et les méfaits qui comprennent des peines précises correspondant à chaque infraction, respectivement, et en vue d'éventuelles mesures de déjudiciarisation.
6. Établir des unités de poursuite spécialisées dans la poursuite des crimes motivés par la haine ; et
7. Supprimer l'exigence du consentement du procureur général : le consentement du procureur général est actuellement requis pour entamer des poursuites pour la promotion délibérée de la haine et du génocide. Il s'agit d'une norme particulièrement élevée qui devrait être abolie, de même pour toute disposition indépendante concernant les crimes motivés par la haine.

# MODIFIER LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE DE SÉCURITÉ

La recrudescence des attaques et des actes de vandalisme dans les mosquées du Canada au cours des dernières années a suscité des appels à des programmes de financement pour aider à prévenir les actes de violence dans les lieux de rassemblement, les entreprises et les espaces communautaires musulmans. Le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les communautés à risque (PFPIS) a généralement été une initiative positive à cette fin. Bien qu'elle ne devrait pas être nécessaire, la PFPIS est une mesure importante qui permet aux communautés religieuses de se protéger.

Le CNMC a également été heureux de préconiser avec succès l'élargissement de la liste des dépenses admissibles en vertu du PFPIS afin d'inclure une formation de base pour le personnel en cas d'incidents motivés par la haine.

Cependant, il faut apporter des changements pour qu'il soit plus facile pour les mosquées de présenter une demande de financement au PFPIS et pour que les mosquées puissent faire une demande prophylactique avant que quelque chose de mauvais ne se produise.



(April 5, 2021 - Montreal mosque, the Centre Communautaire Islamique Assahaba, targeted by a mask man firing an air gun at the windows of the masjid)

À l'heure actuelle, les programmes en place permettent aux organisations musulmanes de demander du financement pour renforcer leurs mesures de sécurité. Toutefois, les demandeurs doivent démontrer qu'ils « risquent d'être victimes de crimes motivés par la haine ». Habituellement, étant donné qu'il y a plus de demandeurs qu'il n'y a de financement, les demandeurs démontrent ce risque en montrant comment ils ont déjà été attaqués auparavant. De plus, les processus d'application du PFPIS sont longs et ardu, exigeant généralement plusieurs lettres d'appui, plusieurs devis de sécurité, des plans d'étage et bien plus encore. Une fois le processus de demande terminé, les demandeurs doivent encore attendre des mois avant d'être approuvés.

En pratique, cela signifie que les communautés qui ont besoin d'un financement urgent pour la protection ne peuvent pas avoir accès au programme qui vise à les protéger.

Un autre défi important est que les communautés locales ne reçoivent pas un financement complet dans le cadre du PFPIS – plutôt, les projets approuvés peuvent recevoir jusqu'à 50 % du projet total. Lors des consultations, on nous a dit que les institutions qui reçoivent souvent le plus de menaces sont parfois les moins en mesure d'obtenir les 50% restant. Nous recommandons d'élargir la couverture du PFPIS.

Enfin, la sécurité des communautés locales ne se limite pas à la construction de clôtures. Cela a été reconnu dans les changements récents qui ont permis aux bénévoles d'être formés, par exemple, pour répondre aux exercices de tir actif. Nous recommandons que le PFPIS soit encore élargi pour permettre aux

communautés locales d'organiser des séances de formation sur les interventions des témoins, des réunions communautaires et des rencontres avec leurs voisins. Les bonnes clôtures ne font pas nécessairement de bons voisins, et de nombreux musulmans canadiens croient que leurs besoins à long terme en matière de sécurité exigent de solides relations avec leurs voisins. Il est essentiel d'accroître leur capacité d'interagir positivement avec leurs voisins.

Un large éventail de voix a demandé que les fonds de tous les ordres de gouvernement soient davantage axés sur une approche plus globale de la prévention. Les organisations musulmanes, avec l'aide de leurs représentants élus, de leurs partenaires chargés de l'application de la loi ou d'un autre tiers de confiance, devraient pouvoir demander et obtenir des fonds pour des raisons de sécurité.

## **RECOMMANDATIONS :**

8. Le programme de PFPIS devrait être fondé sur le remboursement, où les mosquées et les organismes communautaires menacés peuvent apporter les améliorations de sécurité nécessaires, puis recevoir rétroactivement un remboursement pour l'amélioration dans le cadre d'un processus en deux étapes;
9. Le PFPIS devrait permettre aux établissements de recevoir jusqu'à 90 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 80 000 \$, pour les projets de titrisation;
10. Le PFPIS devrait également être élargi pour permettre aux mosquées d'accueillir des initiatives plus vastes de sécurité communautaire.

# PUBLIER UNE STRATÉGIE SUR L'ISLAMOPHOBIE D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE

La stratégie fédérale de lutte contre le racisme doit prendre fin cette année, et les membres de notre communauté estiment depuis longtemps qu'une stratégie distincte axée sur l'islamophobie est nécessaire.

C'est d'autant plus urgent maintenant que le Canada est, comme on l'a mentionné, le site des deux pires massacres islamophobes en Amérique du Nord. C'est un fait profondément confrontant qui représente aussi l'aboutissement d'une tendance de longue date à l'islamophobie généralisée non seulement en marge, mais aussi dans le discours public dominant.

Il est grand temps de publier une stratégie fédérale contre l'islamophobie qui propose une feuille de route pour mettre fin à l'islamophobie violente et systémique du point de vue fédéral.

## **RECOMMANDATIONS :**

11. Publier une stratégie fédérale de lutte contre l'islamophobie d'ici la fin de 2021, notamment :

- a. Des consultations communautaires solides pour une définition claire et uniforme de l'islamophobie à adopter dans l'ensemble du gouvernement;
- b. L'élaboration d'une stratégie de lutte contre l'islamophobie financée par le gouvernement fédéral (y compris le financement de recherches, de programmes, de l'éducation et des messages publics);
- c. Élaborer des campagnes d'éducation publique contre l'islamophobie afin de faire reculer les sentiments islamophobes au Canada; et
- d. S'engager à respecter les recommandations formulées dans les mémoires présentés pour le Sommet d'action nationale sur l'islamophobie et à mettre en œuvre les recommandations précédentes présentées par le Comité du patrimoine.

# EXAMEN LÉGISLATIF DE LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

En ce qui concerne nos recommandations susmentionnées concernant un examen législatif de la LCDP pour lutter contre la haine en ligne, le même examen devrait également examiner comment améliorer la Commission canadienne des droits de la personne afin d'aider les demandeurs et d'imposer des sanctions.

Tant de choses ont changé au Canada au cours des 20 dernières années depuis la dernière révision de la LCDP, surtout en ce qui a trait à notre approche des droits de la personne et à notre compréhension du réseau complexe de recours et d'approches pour contester les violations des droits de la personne au pays. Pour cette seule raison, il est important de mettre à jour et de moderniser la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Nous croyons que cela est particulièrement nécessaire pour veiller à ce que la Commission remplisse son mandat d'étude, d'éducation et d'accès, ce qui demeure un défi pour la Commission.

En mettant à jour la LCDP pour tenir compte de l'évolution du monde de la haine en ligne et des diverses formes d'islamophobie, de racisme et d'extrémisme d'extrême droite, la Commission devrait disposer de ressources pour mener des études régulières sur la propagation de la haine au Canada.

En outre, les personnes touchées par les violations des droits de la personne doivent être mieux servies par la Commission en tant que demandeurs, car la Commission a toujours souffert de longs retards et d'arriérés.

De la même façon que le Programme de contestation judiciaire offre un soutien financier aux particuliers et aux groupes au Canada pour porter devant les tribunaux des causes d'importance nationale liées à certaines langues officielles constitutionnelles et quasi constitutionnelles et aux droits de la personne, nous suggérons que la Commission établisse un nouveau fonds où les victimes de diffamation motivée par la haine pourraient présenter une demande de soutien financier dans les cas d'intérêt public importants. Un défi majeur auquel font face les musulmans canadiens, calomniés par les islamophobes (voir, par exemple, l'affaire Paramount c. Kevin J. Johnston, 2019 ONSC 2910) est le manque de financement pour contester une telle haine par une procédure judiciaire. Nous croyons que cela devrait changer.

Enfin, même si un recours civil pour combattre la haine a été proposé dans une nouvelle loi, un examen de la LCDP doit clarifier la protection du droit des Canadiens de critiquer les politiques et les gouvernements étrangers. Les ONG, les organismes de bienfaisance et les organismes de secours représentent une part énorme de l'aide humanitaire dans les zones de conflit partout dans le monde. Cela a mis beaucoup d'entre eux sur la voie de régimes dictatoriaux et autoritaires qui s'efforcent de cacher leur conduite, souvent en calomniant ou en réduisant au silence les entités dissidentes.

Les organisations de secours sur le terrain dans certains de ces pays dénoncent souvent la brutalité et les violations dont ils sont témoins contre les civils. Cela les place dans la ligne de mire de régimes qui ne veulent tout simplement pas ce genre d'examen critique, d'exposition et d'attention. Récemment, des régimes autoritaires comme les Émirats arabes unis (EAU) ont riposté contre certains organismes de bienfaisance mondiaux en les désignant comme des entités terroristes.

Ces organismes de bienfaisance comprennent des organisations très respectées comme la 'Muslim Association of Britain'. Cette mesure équivaut au moins à la réaction d'un régime autoritaire et dictatorial contre les critiques des organisations de secours à l'égard de sa conduite et de son comportement politiques dans la région.

Une version révisée de la LCDP peut fournir des directives et une protection pour veiller à ce que les Canadiens qui critiquent de bonne foi la politique étrangère ne soient pas ternis par des allégations de haine.

## **RECOMMANDATIONS :**

12. S'engager à effectuer un examen législatif complet de la LCDP, avec un accent particulier sur
  - a. Accès à la Commission pour les plaignants;
  - b. Le rôle de la Commission dans l'étude des répercussions de la haine sur les médias traditionnels et les médias sociaux;
  - c. La possibilité de créer un fonds de diffamation fondé sur l'intérêt public pour les Canadiens qui sont diffamés pour des motifs haineux;
  - d. Protéger le droit des Canadiens de critiquer les gouvernements étrangers.

## EXAMINER ET RÉVISER L'APPROCHE DU CANADA EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE L'EXTRÉMISME VIOLENT (CVE) ET LES TACTIQUES ANTITERRORISTES

Les mesures antiterroristes de divers organismes de sécurité ont créé un manque de confiance entre ces organismes et la communauté musulmane.

Au cours de nos consultations, il a été largement mentionné que de nombreux musulmans canadiens sont épuisés parce que des communautés entières sont passées au microscope, comme si elles aidaient, encourageaient ou approuvaient des actes violents de groupes comme Daech.

Les musulmans de partout, des mosquées aux associations d'étudiants universitaires, continuent de signaler des visites d'agents du SCRS qui équivalent à des « expéditions de pêche » à la recherche d'éventuels terroristes dans les espaces communautaires ordinaires. Cela s'est produit tellement souvent dans les universités canadiennes que l'Institution des études islamiques de l'Université de Toronto, de concert avec le CNMC et l'Association canadienne des avocats musulmans, a mis sur pied une ligne téléphonique à l'intention des étudiants musulmans pour les appeler lorsque le SCRS vient frapper à la porte.

Cette pratique générale consistant à confondre nos principaux espaces et organes communautaires avec l'extrémisme reflète et perpétue les idées et les stéréotypes selon lesquels chaque musulman est proche d'idéologies potentiellement violentes. C'est une orientation destructrice qui doit, selon un large éventail de voix que nous avons entendues dans l'ensemble de la communauté, être renversée.

Notre communauté réclame l'arrêt des « expéditions de pêche » du SCRS, y compris la surveillance de masse de nos mosquées et de nos espaces communautaires, que ce soit par l'utilisation d'informateurs d'infiltration ou d'autres moyens.

Le gouvernement canadien, plutôt que de passer du temps à régler les problèmes fondamentaux au cœur de nos agences de sécurité nationale, a approuvé l'orientation stratégique de la politique de « contrer l'extrémisme violent » (CVE), une méthodologie qui tente de prévenir les attaques terroristes en ciblant l'idéologie motivante. Bien que cela puisse sembler une bonne idée, les méthodologies CVE, lorsqu'elles sont utilisées par un gouvernement mal informé et des agences de sécurité nationale brisées, fonctionnent très mal. Le programme Prevent au Royaume-Uni est l'exemple le plus connu de l'impact désastreux des politiques CVE. Par exemple, dans le cadre du programme Prevent, un enfant de quatre ans a été menacé d'être détenu et emmené dans un programme de déradicalisation après avoir dessiné un concombre.

Nous n'avons aucune raison de croire que l'expérience du CVE au Canada serait différente, étant donné le rôle des organismes de sécurité nationale dans le profilage des communautés musulmanes, des écoles et des élèves.

## **RECOMMANDATIONS :**

13. Jusqu'à ce qu'un ensemble cohérent de politiques soit enchâssé pour prévenir le profilage et la surveillance de masse de nos communautés, il faut interrompre les programmes obligatoires de « lutte contre l'extrémisme violent » au niveau fédéral et exiger que Sécurité publique Canada élabore un nouveau programme en consultation avec les communautés racialisées pour assurer la sécurité publique en général.

# RÉFORME DE L'ARC

Récemment, d'importants rapports publiés par des universitaires et des groupes de la société civile, y compris le CNMC et l'Université de Toronto, ont mis en lumière les biais potentiels des pratiques de vérification de l'Agence du revenu du Canada (ARC) qui ciblent injustement les organismes de bienfaisance enregistrés et dirigés par des musulmans partout au pays. Ces vérifications ont souvent lieu dans le contexte des approches pangouvernementales en matière de financement du terrorisme et de lutte contre la radicalisation, sans que l'organisme de bienfaisance sache que ces considérations font partie de la vérification. Plusieurs de ces vérifications ont entraîné la révocation du statut d'organisme de bienfaisance, ce qui a laissé les organismes communautaires évincés et incapables de fournir des services et des espaces indispensables aux communautés marginalisées qu'ils servent. Pourtant, aucun de ces organismes n'a été inculpé de quoi que ce soit lié au financement du terrorisme.

L'approche du Canada en matière de financement de la lutte contre le terrorisme est structurée par ses engagements internationaux envers le Groupe d'action financière (GAFI). Dans le cadre de ses engagements envers le GAFI, le Canada identifie les organisations qui présentent le plus grand risque de financement du terrorisme au moyen de son modèle d'évaluation fondé sur le risque. Dans son évaluation des risques de 2015, le Canada a indiqué un « lien canadien » entre plusieurs entités qui seraient les plus à risque de financement du terrorisme, notamment, sans présenter de preuve. Il se trouve que 100 % de ces groupes sont racialisés et 80 % sont liés à l'islam ou aux musulmans.

Ce modèle d'évaluation fondé sur le risque crée un biais structurel qui fait des organisations musulmanes au Canada les cibles des vérifications de l'ARC liées au financement de la lutte contre le terrorisme, qui sont menées par l'entremise d'une division spéciale de l'ARC appelée la Division de la revue et de l'examen (DRE). La DRE est chargée de repérer et de prévenir les menaces de financement du terrorisme au Canada, et ses activités sont apparemment structurées par l'évaluation biaisée des risques mentionnée ci-dessus et se déroulent en grande partie en secret.

Outre le financement de la lutte contre le terrorisme, les organismes de bienfaisance dirigés par des musulmans sont également traités injustement par rapport à l'approche du Canada en matière de lutte contre la radicalisation, qui consiste en grande partie à repérer et à pénaliser les organismes de bienfaisance qui font la promotion d'idées « extrêmes ». Toutefois, avec peu d'indications sur ce qui constitue une idée extrême, et le pouvoir discrétionnaire de prendre des décisions accordées aux vérificateurs, le résultat potentiel de cette approche est une application incohérente éclairée par des préjugés inconscients ou conscients au sujet des communautés racialisées et religieuses.

## **RECOMMANDATIONS :**

14. Suspendre la Division de la revue et de l'examen (DRE) en attendant l'examen du modèle d'évaluation axé sur les risques du Canada et sa stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme et la radicalisation;

15. Suspendre l'utilisation discrétionnaire du pouvoir de révocation où le financement de la lutte contre le terrorisme ou les politiques de lutte contre la radicalisation informent l'audit.

16. Améliorer la transparence entre la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC et les organismes de bienfaisance audités en raison de soupçons de financement du terrorisme ou de radicalisation;

17. Fournir aux agents du gouvernement des directives plus précises sur la façon d'appliquer de façon non discriminatoire sa stratégie de lutte contre la radicalisation.

# NOUVEAU PROJET DE LOI SUR LA SURVEILLANCE POUR L'ASFC

Une récente demande d'accès à l'information de Radio-Canada a révélé plus de 500 allégations d'inconduite de la part d'agents de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) déposées entre 2018-2019, dont bon nombre appuient l'allégation plus générale selon laquelle l'Agence s'adonne au profilage racial qui cible de façon disproportionnée les musulmans. Cette révélation est conforme aux expériences vécues par les musulmans canadiens qui ont soulevé la question du profilage islamophobe et de la discrimination lors de leurs déplacements pendant des décennies. De plus, le Rapport de l'automne 2019 du vérificateur général du Canada au Parlement du Canada confirme les problèmes systémiques généralisés de la culture organisationnelle de l'ASFC en matière de discrimination et de harcèlement, tout comme la vérification de l'équité en matière de diversité et de l'inclusion de l'ASFC qui a été déposée au Parlement en mars 2020.

Cependant, sans surveillance indépendante de la conduite des agents de l'ASFC, il y a peu de recours ou de voies pour lutter contre la discrimination à nos frontières, ou même au sein de l'ASFC. Cela comprend un manque de responsabilité à l'égard de mesures extrêmes comme la détention pour une durée indéterminée qui, selon un récent rapport de défenseurs internationaux des droits de la personne, a des répercussions considérables et injustifiables sur la santé mentale des détenus.

Avant qu'il ne meure au Feuilleton, le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la GRC et la Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada, a été déposé au Parlement et comprenait des recommandations visant à étendre l'organisme de surveillance de la GRC afin d'y inclure la surveillance de l'ASFC. Compte tenu des préoccupations récentes concernant la capacité de l'organisme de surveillance de la GRC d'assurer une surveillance efficace de la GRC, nous proposons un nouvel organisme de surveillance spécifique pour l'ASFC.

## **RECOMMANDATIONS :**

18. Établir un nouvel organisme de surveillance spécialement pour l'ASFC, qui comprend :

- a. Examens courants et complets de la diversité, de l'équité et de l'inclusion de l'ASFC. Ces examens doivent être effectués par l'organisme de surveillance et comprendre des recommandations d'amélioration et des échéanciers de mise en œuvre;
- b. En plus de traiter les plaintes concernant les agents de l'ASFC en service, veiller à ce que les agents de l'ASFC qui se livrent à une inconduite en dehors des heures de travail puissent faire l'objet d'une enquête par l'organisme de surveillance;
- c. Étant donné que les plaignants peuvent avoir peur de déposer des plaintes auprès de l'organisme de surveillance, s'assurer que les organisations de la société civile ont qualité pour déposer des plaintes;
- d. Veiller à ce que l'organisme de surveillance puisse entendre les plaintes concernant les politiques et les procédures de l'ASFC, y compris la détention;
- e. Exiger que l'ASFC mette en œuvre les recommandations formulées par l'organisme de surveillance;
- f. Clarifier les recours et les sanctions disponibles;
- g. Inclure un libellé dans la Loi sur la tolérance zéro à l'égard de la discrimination raciale à l'ASFC. À l'heure actuelle, bien qu'il existe une politique contre la discrimination raciale à l'ASFC, il n'existe aucune disposition de « tolérance zéro » dans la loi.

# NOMINATION D'UN ENVOYÉ SPÉCIAL SUR L'ISLAMOPHOBIE

Nous proposons que le gouvernement du Canada finance immédiatement la création du Bureau de l'envoyé spécial sur l'islamophobie et nomme par la suite un envoyé spécial.

Le titulaire de ce poste doit travailler avec divers ministères pour orienter les politiques, les programmes et le financement des efforts qui ont une incidence sur les musulmans canadiens. L'envoyé devrait avoir les pouvoirs d'un commissaire pour enquêter sur différentes questions liées à l'islamophobie au Canada et pour effectuer des examens par des tiers dans tous les secteurs du gouvernement fédéral concernant les préoccupations liées à l'islamophobie.

Un envoyé spécial, par exemple, pourrait procéder à un examen particulier du processus des certificats de sécurité et de son lien avec l'islamophobie. En vertu des certificats de sécurité, les personnes soupçonnées peuvent être renvoyées du Canada sans même avoir vu les « preuves secrètes » rassemblées contre elles par la Couronne, ce qui constitue une atteinte aux libertés civiles canadiennes qui préoccupe depuis longtemps les membres de la communauté.

L'envoyé devrait également avoir une portée internationale étant donné que les différentes formes et motivations de l'islamophobie ne sont pas limitées par les frontières nationales, en particulier compte tenu du taux élevé de migration et de communications numériques d'aujourd'hui.

Idéalement, un envoyé de l'islamophobie se rendrait dans divers pays pour comparer et confronter les défis de l'islamophobie et la façon dont les environnements de menace à l'étranger pourraient importer ou exporter différents éléments de récits de l'islamophobie dans une société multiculturelle.

Nous soulignons donc que le Bureau de l'envoyé spécial doit être bien financé et doté de ressources suffisantes pour mieux s'acquitter de son mandat national et international.

## **RECOMMANDATION :**

19. Financer immédiatement la création d'un envoyé spécial sur l'islamophobie.

## DONNER AUX MUSULMANS CANADIENS LES MOYENS DE RACONTER LEUR PROPRE HISTOIRE

S'opposer aux récits étendus et ancrés de peur, de soupçons et de haine envers les musulmans au Canada nécessite des contre-récits d'humanisation. Ce n'est plus simplement le créneau d'une petite communauté minoritaire de créateurs de contenu. Ce n'est pas non plus simplement dans l'intérêt de plus d'un million de musulmans qui font partie du tissu social du Canada. À la lumière de trois attaques islamophobes mortelles distinctes en sol canadien, le fait d'habiliter les musulmans de ce pays à raconter leurs propres histoires est maintenant une question d'intérêt national.

Une étude récente de l'Université de Californie du Sud montre à la fois la sous-représentation des musulmans dans les films populaires à l'échelle mondiale et la représentation disproportionnée des personnages musulmans liés à la violence ou à l'asservissement. Les femmes musulmanes sont largement invisibles ou représentées dans des stéréotypes nuisibles et réducteurs. L'étude affirme que leurs résultats suggèrent la présence de préjugés dans la création de contenu qui rend les musulmans invisibles ou calomniés dans les films populaires. Il y a de nombreuses recherches universitaires qui établissent le rôle des stéréotypes nuisibles dans la culture populaire pour engendrer l'hostilité et la violence contre les communautés racialisées.

Les lacunes de l'industrie cinématographique s'ajoutent à un contexte médiatique qui s'est transformé à l'ère numérique où le contenu islamophobe et raciste circule en toute impunité. Lorsque les médias canadiens répètent régulièrement des tropes islamophobes dangereux et que des réseaux de désinformation au Canada produisent de fausses nouvelles qui ciblent les musulmans, il est impératif que les musulmans canadiens soient habilités à contrer ces récits nuisibles au moyen de ressources et de programmes qui humanisent leur image et guérissent leur douleur.

## **RECOMMANDATION :**

20. Encourager la production d'histoires musulmanes, racontées par des musulmans canadiens, grâce à un financement désigné du Fonds des médias du Canada, de Téléfilm Canada, de l'Office national du film et de subventions provinciales et municipales pour les arts et les médias;

21. Allouer un fonds de plusieurs millions de dollars par l'entremise du Secrétariat contre le racisme ou du ministère du Patrimoine pour les artistes et les organismes communautaires musulmans canadiens afin de faciliter les récits, les projets d'histoire visuelle et orale et la création d'archives communautaires;

22. S'engager à mener de consultations solides auprès des conteurs, des artistes, des cinéastes et des créateurs de contenu musulmans canadiens afin d'orienter l'allocation des fonds et de renforcer les capacités.

## ALLOUER DES FONDS DÉDIÉS À L'ÉTUDE DE L'ISLAMOPHOBIE

Les études universitaires sérieuses sur la façon de lutter contre l'islamophobie au Canada n'ont pas suivi le rythme de l'augmentation exponentielle du phénomène, en particulier ces dernières années.

Les groupes de la société civile qui étudient l'islamophobie le font souvent avec un budget restreint alors qu'ils sont témoins de la montée en flèche des incidents anti-musulmans autour d'eux. Peu d'universitaires au Canada ont un programme de recherche qui se concentre principalement sur les sources et la croissance de l'islamophobie ou sur ses remèdes potentiels. Les universités doivent consacrer des ressources pour encourager cette recherche afin de créer une riche base de connaissances sur l'islamophobie au Canada. En outre, ces recherches peuvent souvent servir de tremplin pour informer et encourager les discussions, les changements de politiques et l'apprentissage approprié pour lutter contre l'islamophobie.

Le gouvernement fédéral devrait aider les universités à établir une infrastructure de recherche spécialisée pour permettre l'étude de l'islamophobie et des approches anti-islamophobie au Canada.

### **RECOMMANDATION :**

23. Allouer des fonds dédiés à l'étude de l'islamophobie par l'entremise du Conseil de recherches en sciences humaines, y compris la création de fonds connexes pour :

- a. Chaires de recherche du Canada de niveau 2 ;
- b. Bourses post-doctorales ; et
- c. Subventions de recherche.

## ENCHÂSSER LA TOLÉRANCE ZÉRO À L'ÉGARD DE L'ISLAMOPHOBIE DANS TOUS LES MINISTÈRES

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada étudie actuellement des mesures et des stratégies pour résoudre le racisme systémique et le manque de diversité dans la fonction publique.

Cette approche générale est particulièrement bien accueillie, car des obstacles systémiques continuent d'exister pour les Noirs, les Autochtones et les autres peuples de couleur qui entrent dans le service et s'y dressent. Notre communauté subit depuis longtemps la pression de ces barrières, surtout en ce qui concerne la discrimination systémique qui survient souvent au travail.

Il s'agit d'un statu quo inacceptable au sein de certains des plus importants organes et institutions gouvernementales du Canada. Un large éventail de voix au sein de notre communauté a longtemps appelé à une plus grande responsabilité pour la perpétration et l'habilitation de comportements islamophobes dans la fonction publique.

Nous demandons donc que le Conseil du Trésor se penche sur cette question néfaste, non seulement en raison de l'accroissement de la diversité, mais surtout pour tenir responsables ceux qui propagent la discrimination. Nous espérons que cela mènera à des façons d'adopter de nouvelles règles ou de nouvelles mesures qui aideront à éliminer ces obstacles et ces problèmes.

Une politique de tolérance zéro devrait donc être instaurée contre l'islamophobie dans le secteur public afin de travailler à l'élimination de l'islamophobie dans les services publics fédéraux.

Afin que les mesures de responsabilisation soient efficaces, nous recommandons également que le processus d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) soit amélioré. En juin 2019, le gouvernement a adopté le projet de loi C-58, qui apportait des modifications importantes à la Loi sur l'accès à l'information. Le gouvernement s'est également engagé à entreprendre un examen complet du processus d'accès à l'information dans l'année suivant l'entrée en vigueur du projet de loi C-58, qui est en cours.

Un certain nombre d'universitaires et de critiques, au cours de notre processus de consultation, ont laissé entendre qu'une lacune importante dans l'évaluation de l'engagement du gouvernement à éliminer l'islamophobie dans l'ensemble du gouvernement a été les défis du processus d'AIPRP. Le groupe de défense des droits des journalistes World Press Freedom Canada a récemment souligné dans sa présentation à l'examen du Conseil du Trésor : « Les nombreuses lacunes du régime d'accès à l'information du Canada peuvent être réduites à seulement deux : la loi fournit beaucoup trop de raisons de garder l'information secrète et la divulgation de l'information prend beaucoup trop de temps. » Cela devrait être changé.

### **RECOMMANDATIONS :**

24. Découlant de l'examen du SCT, l'application d'une règle de tolérance zéro pour les pratiques islamophobes dans l'ensemble du gouvernement ;
25. S'engager à modifier le régime d'AIPRP en fonction des préoccupations soulevées au sujet de la portée de secret et de la rapidité du processus.

## ALLER AU-DELÀ DE L'ACS+ DANS LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

La nouvelle Loi sur l'évaluation d'impact (2019) du Canada exige que l'on tienne compte de « l'intersection du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires » obligatoirement dans les évaluations d'impact. Il s'agit de l'aboutissement de l'approche ACS+ (Analyse comparative entre les sexes plus) utilisée par le gouvernement fédéral et qui est opérationnelle sous forme itérative depuis 1995. Selon le gouvernement du Canada, « L'ACS+ est un processus analytique qui fournit une méthode rigoureuse d'évaluation des inégalités systémiques, ainsi qu'un moyen d'évaluer comment divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre peuvent être confrontés aux politiques, programmes et initiatives. » Lors de la présentation du budget 2018 par le ministre des Finances de l'époque, Bill Morneau, il a souligné que chaque décision budgétaire avait été examinée par l'ACS+.

Il est clair, tant au niveau des politiques qu'au niveau de l'embauche dans la fonction publique fédérale, qu'une approche qui tient compte des besoins de divers Canadiens n'a pas toujours été priorisée. Ce sont précisément les préoccupations soulevées dans les recommandations 12 et 13 du Comité du patrimoine.

Malheureusement, l'ACS+ a souvent été instrumentalisée par ce que beaucoup appellent le « féminisme blanc », ce qui fait que les emplois dans la fonction publique sont occupés de façon disproportionnée par des femmes blanches. En 2016, par exemple, alors que les femmes représentaient 55,1 % de la fonction publique fédérale, seulement 16 % de la fonction publique fédérale était composée de minorités visibles (alors que les minorités visibles représentaient à l'époque près de 23 % de la population du Canada).

Les chiffres s'aggravent lorsque nous examinons les niveaux de représentation des cadres supérieurs dans l'administration publique centrale en 2016 : seulement 9 % des postes de direction étaient occupés par des membres d'une minorité visible.

Il n'y a aucun doute qu'un nombre important de musulmans travaillent maintenant dans le secteur public du Canada. Cependant, les musulmans canadiens ne semblent pas être représentés à des taux proportionnels au sein de la haute direction et de la haute direction de la fonction publique du Canada. La fonction publique du Canada est gérée par et pour tous les Canadiens, et ce fait devrait être représenté dans la main-d'œuvre qui la compose. Un secteur qui représente et sert les Canadiens devrait ressembler à la grande diversité qui caractérise notre pays.

Nous ne proposons pas qu'un nombre proportionnel de Canadiens musulmans occupant des emplois dans la fonction publique fédérale élimine en soi le racisme et l'islamophobie. Cependant, il est toujours important que la parité et l'équité servent de principes de base au fonctionnement de la fonction publique canadienne.

## **RECOMMANDATIONS :**

26. Examiner et faire le point sur le nombre de Canadiens s'auto-identifiant en tant que musulmans et qui travaillent dans la fonction publique fédérale, et s'ils occupent des emplois de bas niveau ou des postes de cadre supérieur;

27. Examiner si l'angle de l'ACS+ a équilibré de façon appropriée une approche intersectionnelle dans l'intégration de membres de diverses communautés, y compris les membres de la communauté musulmane du Canada, dans la population active;

28. Adopter les recommandations 12 et 13 du rapport du Comité du patrimoine afin de s'assurer que les politiques, les programmes et les initiatives du secteur public fédéral sont abordés dans un angle intersectionnel.

À l'heure actuelle, de nombreux travailleurs du secteur public au Québec ne sont pas autorisés à porter des signes religieux. Cela inclut les kippas, les hijabs, les turbans et les crucifix. Cette interdiction prive les Québécois de leur droit fondamental à l'expression et à la liberté religieuses. Elle affecte également de manière disproportionnée les minorités, dont beaucoup sont musulmanes, en les forçant à choisir entre gagner leur vie et laisser leur foi à la porte.

Comme l'a souligné une récente décision de la cour, « la preuve démontre sans aucun doute que les effets de la Loi 21 seront ressentis négativement surtout par les femmes musulmanes [...] D'une part en violant leur liberté religieuse, et d'autre part en violant aussi leur liberté d'expression, parce que le vêtement est à la fois une expression, pure et simple, et peut aussi constituer une manifestation de croyance religieuse. »

Notre communauté considère depuis longtemps la Loi sur la laïcité, loi 21, comme un moyen de créer une citoyenneté de deuxième classe au Québec qui punit de nombreuses minorités en supprimant leur identité. C'est une loi fondamentalement discriminatoire qui a été critiquée à l'échelle internationale pour avoir violé les droits fondamentaux de la personne. Elle contribue aussi à perpétuer l'idée que l'islam, les musulmans et l'expression religieuse ouverte en général n'ont pas leur place au Québec.

Le CNMC conteste cette loi avec une multitude d'autres groupes de défense des libertés civiles et nous demandons au procureur général de s'engager à être un intervenant officiel dans la bataille judiciaire. Ceux qui sont empêchés d'obtenir un emploi dans le secteur public au Québec — parce qu'ils refusent de faire le choix absurde entre la liberté de religion et la sécurité d'emploi — devraient être soutenus par un fonds fédéral qui les aide à rester se maintenir financièrement et autrement jusqu'à ce que la loi soit invalidée.

## RECOMMANDATIONS :

29. Le procureur général intervient dans toutes les affaires futures mettant, contestant la loi 21 devant les tribunaux;

30. Créer un fonds pour aider les personnes touchées par la loi 21 à bénéficier d'une certaine sécurité financière jusqu'à ce que la loi soit invalidée. Il ne s'agit pas d'un fonds de transition, car aucun Québécois ne devrait avoir à changer de vocation à cause de la discrimination. Ce fonds fédéral est destiné fournir de l'aide pendant que la contestation judiciaire est en instance.

# EXIGER UNE FORMATION SUR L'ANTIRACISME POUR LES JUGES

Il est essentiel que les réalités du racisme systémique et de l'islamophobie soient portées à la connaissance des personnes mêmes qui jugent les cas résultant d'incidents de violence. Récemment, une enquête a été lancée sur un juge qui se serait moqué d'un expert qui a témoigné devant la cour à cause de son accent. Dans l'affaire Rania El-Alloul, le CNMC et d'autres ont participé à l'examen de la conduite d'un juge du Québec qui a retiré Rania d'une salle d'audience pour port du hijab. De même, le juge en chef de la Cour suprême du Canada a publiquement appelé à plus de diversité dans le système judiciaire tout en citant de nombreux cas de juges qui prônent les préjugés et les stéréotypes racistes.

En 2020, le gouvernement a proposé des modifications à la Loi sur les juges et au Code criminel à la Chambre des communes et ces modifications ont maintenant reçu la sanction royale. Nous nous réjouissons de l'adoption, au cours de cette session, d'une loi obligeant les juges à suivre une formation sur les agressions sexuelles.

Bien que cette loi mentionne également la discrimination raciale et systémique liée à la violence sexuelle dans la formation continue des juges, il faut également adopter d'autres règlements pour veiller à ce que tous les juges reçoivent une formation distincte contre le racisme et l'islamophobie.

C'est un problème de longue date dans notre système, en particulier pour les musulmans après-11 septembre qui estiment qu'ils doivent expliquer à plusieurs reprises leurs croyances et leur existence à ceux qui semblent entrer dans la salle d'audience avec un bagage d'idées préconçues. Tous les Canadiens méritent de se voir reflétés dans le système qui assure la justice dans leur pays.

## **RECOMMANDATION :**

31. Le règlement exige que la formation anti-islamophobie devienne obligatoire pour tous les juges.

## UNE NOUVELLE LOI QUI PÉNALISE LE SCRS POUR AVOIR INDUIT EN ERREUR DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

De récentes décisions de la Cour fédérale ont démontré que le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) n'a pas respecté un engagement d'honnêteté et d'intégrité en induisant les juges et les tribunaux en erreur pour obtenir ce qu'ils veulent.

Une décision concernait l'obtention de mandats pour intercepter des Canadiens, et l'autre concernait l'obtention illégale de renseignements tout en retenant des preuves contre un présumé recruteur terroriste.

Ces décisions aident à esquisser la plus récente manifestation d'un comportement systémique où le SCRS brouille régulièrement les pistes, omet de divulguer ou induit les tribunaux en erreur. Le SCRS est complice de cette tendance depuis plus d'une décennie. Les décisions de la Cour fédérale ont constamment réprimandé le SCRS pour avoir enfreint son « devoir de franchise » envers la Cour. Par exemple, en 2014, la Cour d'appel fédérale a confirmé la décision du juge Mosley selon laquelle le SCRS avait pris « une décision délibérée visant à tenir le tribunal dans l'ignorance de la portée et de l'étendue des efforts de collecte à l'étranger ».

Comment pouvons-nous faire confiance à un organisme qui ment et induit les tribunaux en erreur de façon constante et sans retenue? Le juge Patrick Gleeson l'a précisé de façon très explicite dans une décision rendue en 2020, où il a également observé une « tendance à l'abus » de la part du SCRS dans sa conduite relativement à un manquement à son devoir de franchise. En réponse à la décision du juge Gleeson, le directeur du SCRS, David Vigneault, a déclaré que « [...] nous avons pris un nombre important de mesures concrètes pour répondre aux préoccupations de la Cour concernant notre manque de franchise ». Le gouvernement fédéral a ensuite interjeté appel de la décision du juge Gleeson. La réponse cavalière du directeur du SCRS aux décisions cinglantes et la décision de refuser d'accepter la responsabilité en faisant appel soulignent la nécessité de mesures de responsabilisation beaucoup plus importantes.

À tout le moins, il faut imposer des sanctions pour la conduite continue du SCRS qui induit les tribunaux en erreur. De tels actes doivent être punis par une nouvelle loi qui envoie clairement le message que les espions canadiens ne sont pas au-dessus des processus juridiques du Canada. Il ne s'agit pas de quelques pommes pourries, mais, comme l'a fait remarquer le juge Gleeson, d'une « approche institutionnelle cavalière » qui doit être abordée.

## **RECOMMANDATIONS :**

32. De nouvelles directives devraient être présentées pour indiquer clairement que la violation intentionnelle du devoir de franchise a des conséquences pour le directeur du SCRS. Le ministre de la Sécurité publique devrait exiger la démission du directeur du SCRS pour toute violation du devoir de franchise.

## À LA SUITE DE LA DÉCLARATION DE CHRISTCHURCH, LE GOUVERNEMENT DU CANADA DOIT PROMOUVOIR UNE STRATÉGIE INTERNATIONALE CONTRE L'ISLAMOPHOBIE

Après avoir signé la « Déclaration de Christchurch » à la suite du massacre de plus de 50 fidèles musulmans à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, le gouvernement du Canada doit maintenant la défendre et aider à élaborer une stratégie mondiale pour démanteler l'islamophobie.

Le Canada ne peut espérer remplir ses engagements en tant que signataire sans faire pression pour mettre un terme à la prémisse idéologique de l'attentat de Christchurch : l'islamophobie. Comme le Canada a continué de souffrir aux mains des islamophobes, le Canada doit se joindre à ses alliés pour faire face à la montée de l'islamophobie à l'échelle mondiale. Il faut aussi utiliser les voies diplomatiques pour affronter les pays et les alliés qui prolifèrent et exportent l'islamophobie à l'échelle mondiale.

Malheureusement, le climat prolongé de l'islamophobie en Amérique du Nord, en Europe et au-delà a suscité de nombreuses voix et organisations qui profitent de la marginalisation des musulmans dans la vie publique. Des études et des analyses approfondies de ces entités ont généralement conclu que ces voix islamophobes ont évolué en réseaux transnationaux équivalents à une industrie.

De nombreux rapports ont détaillé la mesure dans laquelle cette industrie a essayé de pousser l'islam comme un système de croyances sexistes et violentes qui ne peut pas s'intégrer dans les sociétés occidentales. Les organes pertinents du gouvernement doivent se familiariser avec ces entités, les rejeter et tracer une ligne claire entre la critique juste de la pratique religieuse et les tentatives islamophobes de fomenter la haine entre les groupes.

Par exemple, les rapports préparés par des dictatures étrangères ou des islamophobes bien connus sont souvent utilisés par les organismes canadiens. Dans *Kablawi c. Canada* (Citoyenneté et Immigration), 2010 CF 888, par exemple, l'agent d'arbitrage s'est appuyé sur les écrits de Daniel Pipes. Daniel Pipes est un universitaire et fondateur du groupe de réflexion de droite, Middle East Forum. Il a été soutenu que Pipes soutient le profilage racial et la surveillance des communautés musulmanes et croit que les musulmans aux

États-Unis cherchent à infiltrer et renverser le pays. Il a également été soutenu que Pipes a passé des décennies à promouvoir des tropes antimusulmans et a financé de nombreux militants et organisations qui répandent la désinformation sur les musulmans et l'islam. Les organismes canadiens ne devraient jamais se fier à de telles sources suspectes ou biaisées.

### **RECOMMANDATIONS :**

33. L'engagement d'Affaires mondiales Canada à lutter contre l'islamophobie à l'échelle mondiale;

34. Donner des directives à tous les organismes pour qu'ils cessent d'utiliser des sources biaisées et fallacieuses produites par l'industrie de l'islamophobie;

35. Par l'entremise de l'envoyé spécial ou d'un autre organisme, effectuer des vérifications auprès d'organismes comme l'ASFC et le SCRS pour déterminer si des guides biaisés, produits par la dictature ou d'autres guides fallacieux sont utilisés dans les processus décisionnels.



# GOUVERNEMENT PROVINCIAL

## ISLAMOPHOBIE VIOLENTE

- 56** Unité de responsabilisation pour les crimes haineux dans toutes les provinces
- 58** Dispositions interdisant aux groupes suprématistes blancs de se constituer en société
- 59** Législation interdisant les rassemblements haineux sur le domaine public
- 61** Donner aux municipalités le pouvoir d'élaborer des règlements sur le harcèlement de rue

## ISLAMOPHOBIE SYSTÉMIQUE

- 62** Lutter contre l'islamophobie dans l'éducation
- 64** S'assurer que toutes les lois sur la police reflètent les recommandations du rapport Tulloch de l'Ontario
- 65** Financement des DCR ayant un mandat clair de lutte contre l'islamophobie
- 66** Développer des conseils provinciaux de lutte contre le racisme avec une représentation musulmane
- 67** Création et/ou approfondissement des plans pour une RQE/RCE Claire
- 68** Assurer la représentation des PANDC et des musulmans dans les agences, conseils et commissions
- 69** Financement et accès aux commissions provinciales des droits de la personne et augmentation des délais de prescription pour les plaintes relatives aux droits de la personne
- 71** Enquêtes régulières sur les attitudes par province pour évaluer les différentes formes de xénophobie
- 72** Financement et formation pour les services sociaux de réinstallation
- 73** Soutenir les programmes de guérison et d'éducation pour les communautés religieuses

## UNITÉ DE RESPONSABILISATION POUR LES CRIMES HAINEUX DANS TOUTES LES PROVINCES

Beaucoup de membres de notre communauté qui subissent le traumatisme d'agressions haineuses choisissent souvent de poursuivre leur vie sans signaler l'incident. Un rapport de 2015 du ministère de la Justice a noté qu'il est "probable que les crimes haineux sont parmi les formes de criminalité les moins signalées."

Il y a de nombreuses causes à cela ; mais l'une des raisons les plus pressantes de la sous-déclaration est que lorsque de nombreux musulmans portent plainte pour des crimes haineux, les affaires sont souvent abandonnées ou les accusations ne sont jamais portées. Par exemple, le groupe 'Three Percenter's, récemment interdit, a surveillé des mosquées en Alberta. À notre connaissance, bien que ces problèmes aient été signalés aux forces de l'ordre, aucune accusation n'a jamais été portée. Lors d'un autre incident, un homme dans une station de métro léger a fabriqué un nœud coulant, l'a brandi devant une femme qui a porté la voile à Edmonton, lui a dit que le nœud coulant était pour elle et a chanté l'hymne national. La police a fait valoir qu'il s'agissait clairement d'un tour de magie et n'a rien fait. Dans un autre cas, 'The Wolves of Odin' ont pénétré illégalement dans la plus ancienne mosquée du Canada, la Al Rashid. Aucune accusation n'a jamais été portée.

Ces histoires - de signalement, mais où aucune accusation n'est portée - sont monnaie courante.

Nombreux sont ceux qui, dans notre communauté, souhaitent la création d'unités de responsabilisation en matière de crimes haineux dans chaque province, établis sous les ministères provinciaux du Procureur général. Dans le cas où un service de police local décide de ne pas poursuivre une enquête sur un incident motivé par la haine, un plaignant pourrait s'adresser directement à l'unité provinciale de responsabilisation en matière de crimes haineux, qui aurait le pouvoir d'enquêter sur ce qui s'est passé.

Ces unités peuvent également recueillir des données sur les crimes haineux et conserver les informations qu'elles recueillent pour aider à coordonner les services entre les juridictions et partager les renseignements sur les auteurs potentiels.

Parallèlement, l'Unité de responsabilité des crimes de haine pourrait également conseiller sur les sanctions imposées aux officiers de police ou aux agents de liaison qui découragent injustement le signalement d'incidents en disant aux plaignants de ne pas aller de l'avant avec leurs plaintes, ou qui refusent de manière déraisonnable de faire avancer une enquête.

Enfin, une unité de responsabilisation en matière de crimes haineux pourrait élaborer des méthodologies pour le signalement par des tiers, où les personnes qui ne sont pas à l'aise pour signaler directement à la police pourraient le faire par l'intermédiaire d'une agence de services sociaux, d'un cabinet d'avocats ou d'un groupe de défense des libertés civiles.

### **RECOMMANDATIONS :**

36. Instituer une unité provinciale de responsabilisation en matière de crimes haineux dans toutes les provinces ;

37. Faire en sorte que les unités de responsabilisation en matière de crimes haineux soient chargées de fournir des conseils sur les sanctions appropriées pour les agents de police ou les agents qui découragent le signalement de ces crimes ; et

38. Par le biais des unités de responsabilisation en matière de crimes haineux, élaborer des méthodologies pour le signalement par des tiers.

# DISPOSITIONS INTERDISANT AUX GROUPES SUPRÉMATISTES BLANCS DE SE CONSTITUER EN SOCIÉTÉ

La généralisation progressive de l'islamophobie au Canada s'explique en partie par l'audace croissante des extrémistes d'extrême droite à s'affirmer en public.

Le parti suprématiste blanc 'Canada Nationalist Party' (CNP), par exemple, dirigé par un ignoble antisémite, a réussi à s'enregistrer comme parti politique légitime pour se présenter aux élections fédérales. Cela a permis au CNP d'avoir théoriquement accès aux listes électorales.

C'est une perspective terrifiante. Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'arène politique, les membres de notre communauté réclament depuis longtemps davantage de dispositions et de mesures pour empêcher les organisations ayant des idéologies ou des liens avec la suprématie blanche d'être officiellement reconnues ou constituées en société de quelque façon que ce soit. En Alberta, par exemple, le 'KKK' était une société enregistrée jusqu'en 2003.

En Alberta, le projet de loi 206, ou Loi de 2018 portant modification de la loi sur les sociétés (prévention de la promotion de la haine) présentées par le député Craig Coolahan de l'époque, proposait un projet de loi provinciale qui donnerait au registraire le pouvoir de vérifier si une société enregistrée a un objectif lié à la haine. Nous suggérons que les registraires provinciaux soient habilités à radier les groupes ayant des liens avec la suprématie blanche, mais aussi de s'assurer qu'il existe des garanties d'appel en cas d'excès de la part du registraire.

## RECOMMANDATIONS :

39. Changement législatif pour habilitier les registraires concernés à empêcher les groupes 'suprématistes blancs de s'enregistrer en tant que société.

# LÉGISLATION INTERDISANT LES RASSEMBLEMENTS HAINEUX SUR LE DOMAINE PUBLIC

Nous avons tous été témoins de la violence qui s'est abattue sur le Capitole à Washington plus tôt cette année, lorsque des organisations comme les 'Proud Boys' et les 'Three Percenters' ont attaqué et pris d'assaut le Capitole.

La réalité est que les rassemblements haineux de suprémacistes blancs, souvent dirigés contre la communauté musulmane, ont fait partie intégrante de l'expérience des musulmans canadiens au cours de la dernière décennie.

Après le meurtre de masse de six musulmans à Québec en 2017, des groupes d'alt-right ont organisé des rassemblements réguliers dans le centre-ville de Toronto. Ces groupes d'extrêmes droites ont fait valoir que la motion M-103 était une "drogue d'introduction pour les Frères musulmans" et qu'elle trafiquait clairement de nombreuses formes d'islamophobie. De tels rassemblements les ont aidés à s'organiser et à montrer leur force de manière publique, ainsi qu'à démontrer leur force en nombre.

Des rassemblements similaires ont eu lieu régulièrement dans tout le pays et ont souvent donné lieu à de violentes confrontations impliquant des extrémistes liés à des groupes fascistes et anti-immigrants comme les 'Soldiers of Odin'.

Nous avons vu des rassemblements d'un bout à l'autre du pays organisé par les 'Proud Boys', les 'Three Percenters', les 'Soldiers of Odin', La Meute, et bien d'autres groupes terrifiants. Bien que certains de ces groupes soient désormais interdits, la réalité est que les législateurs doivent faire davantage en ce qui concerne les rassemblements et les réunions de suprémacistes blancs.

Plus récemment, l'amalgame entre les anti-vaxxers et les rassemblements de suprémacistes blancs a été particulièrement préoccupant. À Edmonton, en février 2021, un rassemblement anti-vaxx a eu lieu, auquel ont participé d'éminents islamophobes et des groupes suprématistes blancs, où les participants portaient des torches - en hommage à Charlottesville où les nationalistes blancs ont défilé avec des torches - tout en criant des messages racistes et haineux.

Les législateurs de chaque province doivent veiller à ce que cela ne se reproduise pas. La liberté de se rassembler est un droit fondamental des Canadiens. Cependant, nous proposons que les provinces explorent des méthodes constitutionnellement valables pour mettre fin aux rassemblements de suprémacistes blancs.

Les provinces doivent revoir leurs lois existantes concernant les rassemblements publics et clarifier leurs processus de demande en définissant ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.

### **RECOMMANDATION :**

40. Adopter une loi provinciale qui interdit les rassemblements violents de suprémacistes blancs sur la propriété provinciale (comme devant l'Assemblée législative), mais veiller à ce que la loi ne soit pas trop large et ne limite pas la liberté de dissidence.

# DONNER AUX MUNICIPALITÉS LE POUVOIR D'ÉLABORER DES RÈGLEMENTS SUR LE HARCÈLEMENT DE RUE

Qu'il s'agisse des attaques contre des musulmanes noires en Alberta au cours des derniers mois ou des confrontations violentes dans un parc au Québec, l'islamophobie de rue constitue la majeure partie des incidents motivés par la haine des musulmans au Canada. Ces incidents bouleversent le sentiment de sécurité dans les espaces publics pour les musulmans du Canada et ont engendré une peur et une appréhension qui ont eu un impact considérable sur la vie quotidienne. Ces préoccupations relatives à la sécurité dans les espaces publics rejoignent celles soulevées par d'autres groupes, notamment les organisations qui luttent contre la violence sexiste.

Les municipalités ont des outils à leur disposition pour assurer la sécurité de nos espaces publics pour tous les résidents grâce à l'introduction et à l'application efficaces des règlements municipaux. Des règlements sur le harcèlement de rue ont déjà été adoptés dans certaines municipalités et des motions ont été votées dans d'autres afin de prendre en considération l'adoption des règlements sur le harcèlement de rue. Certains de ces arrêtés prévoient des sanctions telles que des contraventions et des amendes pour les personnes se livrant à un harcèlement ciblé dans les espaces publics.

## RECOMMANDATIONS :

41. Les provinces adoptent une législation autorisant, si nécessaire, les municipalités à mettre en place des règlements efficaces pour combattre et dissuader le harcèlement de rue, adaptés à leurs contextes locaux respectifs.
42. Révision périodique de l'application des règlements, y compris la consultation des parties prenantes, pour s'assurer que les règlements municipaux sont efficaces dans la lutte contre le harcèlement de rue et pour ne pas nuire davantage aux communautés vulnérables.

# LUTTER CONTRE L'ISLAMOPHOBIE DANS L'ÉDUCATION

Les écoles sont bien trop souvent le lieu de certaines des expériences les plus marquantes de l'islamophobie au Canada pour les enfants perçus comme musulmans. Cependant, les écoles sont aussi des lieux qui recèlent un grand potentiel de changement social transformateur.

Les études et les rapports sur les expériences vécues par les enfants musulmans dans les systèmes scolaires canadiens nous indiquent que l'islamophobie prend de nombreuses formes dans les contextes éducatifs. Cela inclut 1) des expériences d'intimidation et d'aliénation par les pairs, 2) un manque de compréhension et de soutien pour les élèves musulmans, y compris ceux qui ont vécu une expérience islamophobe, 3) un contenu islamophobe dans les programmes scolaires, 4) l'absence de représentations nuancées et affirmatives de l'islam et des musulmans, 5) une résistance ou un manque d'accommodements religieux pour les élèves musulmans, 6) un discours islamophobe normalisé ou non contrôlé.

Au-delà de l'expérience des élèves, des parents, des éducateurs et des administrateurs musulmans nous ont raconté des histoires de parents licenciés pour leurs préoccupations, de discrimination dans l'emploi et les promotions pour les enseignants et les administrateurs, de harcèlement et d'espaces toxiques.

Lors de nos consultations, l'éducation a toujours été considérée comme une solution à long terme pour éradiquer toutes les formes de xénophobie et mettre fin à la violence à laquelle sont confrontés les musulmans canadiens aujourd'hui.

## RECOMMANDATIONS :

43. Stratégie anti-islamophobie dans l'éducation : les ministères de l'Éducation devraient travailler avec les conseils scolaires, en consultation avec les communautés musulmanes locales, afin d'élaborer des stratégies de lutte contre l'islamophobie qui soient adaptées aux contextes locaux et qui traitent des questions plus larges d'islamophobie. Ces stratégies devraient être fondées sur des données quantitatives et qualitatives sur la voix et la représentation des élèves dans la dotation en personnel, et devraient tenir compte des éléments suivants :

- a. Révision et réforme des programmes d'études ayant trait à l'islam et aux musulmans ;
- b. Élaboration de programmes d'études, de ressources et de programmes qui affirment les identités musulmanes et incluent des représentations nuancées de l'islam et des musulmans ;
- c. Vérifier l'adéquation des aménagements religieux pour les étudiants et le personnel musulmans et recommander des changements si nécessaire ;
- d. Des formations et des opportunités éducatives contre l'islamophobie (comme la Campagne du Carré vert et la Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie) pour les étudiants, les éducateurs et le personnel ;
- e. Un mécanisme de plainte claire, accessible et efficace, comprenant des stratégies d'atténuation des craintes de représailles, pour les étudiants et le personnel qui ont été victimes d'islamophobie et de racisme ; et
- f. Le développement de ressources adaptées à la culture pour le bien-être des élèves, qui répondent aux besoins en matière de santé mentale et de soutien aux traumatismes des élèves musulmans.

## S'ASSURER QUE TOUTES LES LOIS SUR LA POLICE REFLÈTENT LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT TULLOCH DE L'ONTARIO

Abdirahman Abdi. Ejaz Choudry. Soleiman Faqiri. Les noms des musulmans canadiens qui ont perdu la vie aux mains d'agents de l'État sont gravés dans notre conscience collective. Leurs noms font partie d'une liste plus longue de victimes autochtones et noires, parmi d'autres communautés vulnérables, qui ont souffert aux mains de la police.

Nous ne pouvons pas prétendre que nous pouvons œuvrer à l'éradication de la violence dans nos rues alors que la brutalité policière et l'échec des systèmes de responsabilisation de la police restent des préoccupations majeures pour nos communautés. Les choses doivent changer.

Des incidents comme la mort par balle d'Ejaz Choudry, 62 ans, qui luttait contre la maladie mentale, l'été dernier dans sa maison de Malton, en Ontario, illustrent bien pourquoi les membres de la communauté ne font pas confiance aux agents de police pour faire preuve du meilleur jugement, même s'il s'agit d'une question de vie ou de mort.

Cette suspicion s'étend ensuite aux comités de surveillance qui innocentent généralement les agents en question, comme ils l'ont fait dans le cas de Choudry.

Le juge Michael Tulloch a publié son grand rapport en 2017 après avoir mené un examen indépendant des trois organismes de surveillance civile de l'Ontario : l'Unité des enquêtes spéciales (UES), le Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police (BDIEP) et la Commission civile de la police de l'Ontario (CCPO).

Ses conclusions comprennent une liste exhaustive de dizaines de recommandations, allant de l'instauration d'une législation distincte pour tous les organismes de surveillance civile de la police, à l'embauche d'enquêteurs plus diversifiés ayant des compétences culturelles variées, à l'élargissement et à la clarification des mandats (par le biais de la législation), à la publication des rapports d'enquête et des noms des agents en question, à la limitation de la durée de certaines enquêtes, et ainsi de suite.

Cette longue liste appelle à plus d'efficacité et de transparence, et les recommandations devraient être prises au sérieux par les législateurs, non seulement en Ontario, mais dans tout le pays.

### **RECOMMANDATIONS :**

44. Toutes les provinces devraient adopter les recommandations du rapport Tulloch lors des révisions des lois sur le maintien de l'ordre.

## FINANCEMENT DES DCR AYANT UN MANDAT CLAIR DE LUTTE CONTRE L'ISLAMOPHOBIE

Direction générale de l'action contre le racisme (DCR) comptent parmi les outils les plus importants dont disposent les provinces pour étudier le racisme systémique au Canada et y réagir. Dans cette optique, les DCR et les organismes similaires à travers le pays doivent intégrer l'islamophobie comme un segment distinct de leur mandat et travailler à l'élaboration de plans provinciaux de lutte contre l'islamophobie en fonction des circonstances propres à chaque province.

Ces organismes ont également besoin d'un financement beaucoup plus important, en particulier à l'ère post-COVID et de la montée concomitante du racisme et de la xénophobie.

### **RECOMMANDATION :**

45. Établir (au besoin) et s'assurer que les DCR provinciaux sont bien financés et disposent de ressources suffisantes, en consultation avec les communautés locales.

## DÉVELOPPER DES CONSEILS PROVINCIAUX DE LUTTE CONTRE LE RACISME AVEC UNE REPRÉSENTATION MUSULMANE

Il est urgent de faire en sorte que la lutte contre l'islamophobie et le racisme ne se limite pas à un simple engagement de paroles, mais qu'elle passe par des actions. Cela nécessite des conversations et des consultations continues avec les parties prenantes. Pour élaborer des politiques et des programmes appropriés et efficaces de lutte contre l'islamophobie et d'autres formes de haine, il est essentiel d'entendre les membres de la communauté de manière significative et soutenue.

### **RECOMMANDATION :**

46. Établir des conseils ou des groupes d'experts en matière de lutte contre le racisme dans toutes les provinces, qui représentent un ensemble diversifié de voix communautaires, y compris celles des musulmans, afin de relever certains des défis les plus immédiats auxquels les communautés sont confrontées dans la lutte contre le racisme au niveau local.

## CRÉATION ET/OU APPROFONDISSEMENT DES PLANS POUR UNE RQE/RCE CLAIRE

Tant de membres talentueux, souvent très instruits, de notre communauté viennent au Canada en quête d'une vie meilleure, mais doivent peiner pendant des années parce que ce pays n'accepte pas leurs titres et qualifications. Un rapport de 2019 a révélé que les musulmans canadiens étaient systématiquement suréduqués et sous-employés.

L'incapacité à fournir de meilleures voies d'accès aux évaluations des titres de compétences étrangers et aux processus de qualification exacerbe les conditions sociales et les défis existants pour les nouveaux Canadiens. Pour remédier à cette réalité, il faut prendre des mesures audacieuses en vue d'améliorer la reconnaissance des qualifications ou des titres de compétences étrangers (RQE/RCE) dans chaque province.

Des programmes d'équité envers les nouveaux arrivants doivent donc être mis en place afin de garantir à tous les nouveaux arrivants qualifiés un accès équitable aux possibilités d'emploi, et de leur donner les moyens de tirer parti de leur apprentissage et de leurs compétences pour contribuer à leur province. Cela ne profitera pas seulement aux nouveaux arrivants, mais aussi aux villes et aux provinces dans lesquelles ils résident.

### **RECOMMANDATION :**

47. Faire de la RQE/RCE une exigence centrale du mandat des ministères du travail pour obtenir des améliorations dans toutes les provinces.

## ASSURER LA REPRÉSENTATION DES PANDC ET DES MUSULMANS DANS LES AGENCES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Les provinces sont souvent composées de centaines d'agences, de conseils et de commissions (ACC) qui couvrent des dizaines de secteurs différents, de l'agriculture aux travaux publics en passant par les affaires communautaires. Ces entités touchent les gens au quotidien de manière très intime.

Malheureusement, les personnes qui occupent des postes de direction au sein de ces ACCs ne représentent pas la diversité des Canadiens d'aujourd'hui. Une étude récente portant sur près de 10 000 personnes dans huit villes a révélé que les Noirs et les personnes racialisées ne représentent que 10 % des postes au sein des conseils d'administration, alors qu'ils constituent plus de 28 % de la population de ces villes.

Cette situation a de graves répercussions sur notre communauté, qui réclame depuis longtemps une plus grande diversité et une meilleure représentation au sein des entités qui définissent une grande partie de notre vie quotidienne. Nous saluons l'approche de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) mise en œuvre par le gouvernement fédéral pour assurer une plus grande diversité des sexes dans les postes de direction, mais une approche distincte de l'équité raciale est également nécessaire.

Nous demandons une approche plus intersectionnelle où le racisme et l'islamophobie ne sont pas relégués au-dessous d'autres considérations, mais sont pris ensemble dans une analyse distincte afin d'améliorer la représentation aux postes de direction dans toutes les entités gouvernementales, et en particulier les ACC.

### RECOMMANDATION :

48. Recruter activement des musulmans et d'autres groupes minoritaires dans les ACC provinciaux.

## **FINANCEMENT ET ACCÈS AUX COMMISSIONS PROVINCIALES DES DROITS DE LA PERSONNE ET AUGMENTATION DES DÉLAIS DE PRESCRIPTION POUR LES PLAINTES RELATIVES AUX DROITS DE LA PERSONNE**

Les Canadiens sont encouragés à soumettre leurs plaintes en matière de droits de l'homme aux commissions qui sont directement chargées de promouvoir et de renforcer ces droits dans leurs provinces respectives.

Ces organismes sont au cœur de la façon dont les provinces enquêtent sur les problèmes de discrimination systémique, y compris le racisme et l'islamophobie. C'est également là que les gens peuvent porter plainte lorsqu'ils estiment que leurs droits, qui sont protégés par la loi, ont été violés.

À une époque de polarisation sociale et d'augmentation des crimes haineux, ces commissions doivent être dotées des ressources appropriées pour protéger les victimes d'abus dans leur quête de justice. Les gouvernements provinciaux doivent augmenter le financement à cet égard pour aider les commissions à faire leur travail et à aider le plus grand nombre de personnes possible.

Il existe aussi actuellement des limites quant au temps qui s'écoule après un incident pour qu'il soit signalé et examiné par les commissions. Selon la nature de la violation présumée et la province, les limites peuvent aller jusqu'à plusieurs mois ou un an. Cela ne tient pas compte du fait que de nombreuses personnes ont besoin d'être encouragées pour signaler un incident traumatisant de racisme ou d'islamophobie. Cela peut prendre des années avant de se produire.

En 2017, l'Assemblée législative de l'Alberta a modifié le délai de prescription pour les survivants d'inconduite sexuelle. L'Ontario a également adopté le projet de loi 132, Loi sur le plan d'action contre la violence et le harcèlement sexuels, qui a de même aboli les délais pour intenter une action en justice en cas d'agression sexuelle, de violence familiale ou de maltraitance des enfants. Les précédents susmentionnés établissent que, dans des circonstances particulières, il peut y avoir des modifications législatives appropriées aux délais de prescription, compte tenu de ce que nous avons appris sur les difficultés des victimes de la haine à déposer des plaintes.

## **RECOMMANDATIONS :**

49. Allouer des fonds pour s'assurer que les commissions des droits de la personne puissent réduire les temps d'attente, augmenter l'accès et fournir l'éducation nécessaire.

50. Prolonger les délais de prescription pour les plaintes relatives aux droits de l'homme à 5 ans (pour tenir compte du traumatisme subi par les victimes), tout en permettant à un plaignant de demander une prolongation du délai de prescription s'il a des circonstances atténuantes démontrant raisonnablement pourquoi il n'a pas pu déposer une plainte officielle relative aux droits de l'homme dans le délai de prescription de 5 ans.

## ENQUÊTES RÉGULIÈRES SUR LES ATTITUDES PAR PROVINCE POUR ÉVALUER LES DIFFÉRENTES FORMES DE XÉNOPHOBIE

L'islamophobie violente et les attitudes qui l'accompagnent sont devenues un défi sérieux à la vision que le Canada a de lui-même. Le taux inquiétant d'attaques violentes et parfois mortelles est alimenté par des soupçons et des attitudes plus larges à l'égard de l'islam et des musulmans qui ont été encouragés par certains segments des médias de masse et certains politiciens au cours des deux dernières décennies.

Pour tenter de changer ce climat, il faut d'abord établir un diagnostic précis de la situation actuelle. Ce diagnostic doit être effectué régulièrement et doit comporter des enquêtes portant sur différents aspects du sentiment islamophobe. Il peut s'agir de réactions à la vue qui porté la voile par des femmes musulmanes ou de sentiments concernant l'accueil éventuel d'un musulman dans leur famille.

Des enquêtes précédentes ont inclus de telles incitations, mais elles ont été peu nombreuses et espacées. L'une d'entre elles a été menée en 2018 auprès de plus de 1 000 Canadiens et a révélé que les Canadiens interrogés étaient "plus de deux fois plus susceptibles d'être mal à l'aise avec un Premier ministre qui porte un hijab (44 %), qu'avec un Premier ministre qui porte une croix (21 %)", par exemple, et "31 % étaient mal à l'aise avec un membre de leur famille qui se fiance à un musulman."

Ce sont des indications précieuses pour savoir où en est la population canadienne en fonction des climats politiques et des circonstances sociales. Les provinces devraient les financer et les mener régulièrement afin de repérer les tendances ou les changements d'attitude, ce qui permettra d'élaborer des réponses appropriées aux sentiments négatifs.

### **RECOMMANDATION :**

51. Les provinces devraient mener régulièrement des sondages pour déterminer l'état du racisme et de l'islamophobie dans leur province particulière, et pour déterminer les aspects pertinents du sentiment islamophobe.

## FINANCEMENT ET FORMATION POUR LES SERVICES SOCIAUX DE RÉINSTALLATION

Les services et programmes de réinstallation à travers le Canada ont subi des coupes sombres dans leurs capacités à aider les nouveaux arrivants dans ce pays.

Cette situation a depuis longtemps de graves répercussions sur les musulmans qui viennent au Canada en quête d'une vie meilleure et sont confrontés à des difficultés sociales souvent imprévues, qu'il s'agisse de logement, de travail ou de soins de santé. Ceux qui se débattent ont besoin d'aide pour améliorer leurs connaissances linguistiques, leurs compétences en matière de recherche d'emploi et divers autres problèmes qui surviennent lorsqu'on essaie de se remettre sur pied, un processus que ce pays doit respecter davantage.

Le Canada a une histoire mouvementée, avec des moments d'honneur mais aussi des moments de honte, en matière de réinstallation des réfugiés et autres nouveaux arrivants. Cependant, l'acte de réinstallation lui-même n'est pas la fin du processus. C'est plutôt le début. Les personnes qui arrivent commencent leur vie après avoir été réinstallées et sont souvent laissées à elles-mêmes. Ils doivent repartir à zéro dans un pays qu'ils connaissent mal.

Les services d'établissement devraient aider à combler cette lacune, mais des douzaines d'organisations, rien qu'en Ontario, ont signalé des coupes dans leur budget. Cela n'est pas utile à une époque où les déplacements de population augmentent partout dans le monde.

### RECOMMANDATIONS :

52. Veiller à ce que les services d'établissement soient financés de manière appropriée afin que les nouveaux arrivants aient les possibilités nécessaires pour réussir au Canada.

53. S'assurer que les agences de services sociaux sont mandatées pour fournir une formation régulière sur l'antiracisme et l'anti-islamophobie au personnel de première ligne.

## SOUTENIR LES PROGRAMMES DE GUÉRISON ET D'ÉDUCATION POUR LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

La récente montée de l'islamophobie et de l'antisémitisme a mis en évidence la façon dont la discrimination fondée sur l'identité religieuse s'est hissée au premier plan de la violence sociale au Canada aujourd'hui. D'autres groupes religieux, dont les Canadiens sikhs, sont souvent victimes d'islamophobie de la part d'acteurs haineux qui les prennent pour des musulmans.

Malheureusement, bon nombre des personnes les plus vulnérables qui reçoivent cette haine sont des enfants ou des jeunes qui sont confrontés à ces problèmes à l'école et ailleurs. Les provinces doivent faire une priorité de ces communautés respectives en rassemblant des ressources et des stratégies pour aider leurs jeunes à guérir du traumatisme de la haine et à apprendre à réagir de façon appropriée.

### **RECOMMANDATION :**

54. Fournir des fonds aux organisations qui soutiennent les jeunes racialisés qui traversent des périodes de turbulence par l'éducation et d'autres formes de soutien.



# GOUVERNEMENTS MUNICIPAUX

## ISLAMOPHOBIE VIOLENTE

- 75** Adopter un règlement sur le harcèlement de rue avec un pouvoir de verbalisation

## ISLAMOPHOBIE SYSTÉMIQUE

- 76** Financement communautaire des initiatives locales de lutte contre l'islamophobie
- 77** Créer des cercles/conseils consultatifs des maires contre l'islamophobie
- 78** Campagnes d'éducation du public pour lutter contre l'islamophobie
- 79** Célébrer l'histoire des musulmans canadiens
- 80** Investir dans des mesures alternatives aux services de police
- 81** Accroître les possibilités pour les jeunes musulmans canadiens de participer au processus décisionnel de la ville

## ADOPTER UN RÈGLEMENT SUR LE HARCÈLEMENT DE RUE AVEC UN POUVOIR DE VERBALISATION

Toutes les formes d'actes ou de crimes islamophobes ou haineux ne prennent pas la forme d'attaques violemment mortelles qui font la une des journaux. Beaucoup se produisent régulièrement dans la rue où les auteurs peuvent facilement s'enfuir après avoir craché une agression verbale haineuse.

Par exemple, si une personne s'approche d'une autre personne dans les transports en commun et lui crie "terroriste" et le mot "n" au visage (comme c'est arrivé à une survivante que le CNMC aide), en l'absence d'une menace directe ou d'une agression réelle, il existe peu d'outils pour tenir l'agresseur responsable.

L'inculpation des contrevenants pour harcèlement criminel dans le Code criminel est rarement exercée par les agents de police pour un seul cas de harcèlement. Ce problème de harcèlement de rue a évidemment des impacts liés au genre, avec des milliers de femmes canadiennes confrontées au problème du "cat-calling" dans la rue. C'est pourquoi le rapport 2017 Agir pour mettre fin à la violence faite aux jeunes femmes et aux filles au Canada recommandait au gouvernement du Canada de renforcer les dispositions du Code criminel relatives aux infractions de harcèlement. Cependant, aucune mise en œuvre n'a eu lieu à ce jour et les municipalités doivent combler cette lacune.

Il s'agit d'un problème récurrent que les membres de nos communautés à travers le pays expriment depuis des années, mais sans grand effet. Il a fallu qu'un grand nombre d'incidents de harcèlement se produisent pour que la question soit prise au sérieux.

### **RECOMMANDATION :**

55. Adopter des règlements municipaux sur le harcèlement de rue qui soient proportionnels et constitutionnels, comme l'approche adoptée à Edmonton suite à une initiative du CNMC. Les règlements devraient également traiter des agressions verbales clairement haineuses et donner aux autorités la possibilité de dresser des contraventions et d'imposer des amendes si nécessaire.

## FINANCEMENT COMMUNAUTAIRE DES INITIATIVES LOCALES DE LUTTE CONTRE L'ISLAMOPHOBIE

Les différentes localités ont les meilleures idées et la meilleure compréhension des problèmes auxquels elles sont confrontées en matière d'islamophobie et d'autres formes de haine. Les communautés qui sont confrontées à ces problèmes auront aussi naturellement les meilleures idées sur la manière de les aborder et de les résoudre. Les municipalités doivent donc aider les initiatives des communautés locales dans la lutte contre l'islamophobie.

Il est nécessaire d'augmenter le financement des groupes locaux, y compris les institutions religieuses, les organisations de défense des droits ou les programmes d'éducation, afin de sensibiliser leurs membres aux problèmes de l'islamophobie et de réfléchir aux meilleures solutions pour les communautés locales, les quartiers et les individus.

### **RECOMMANDATION :**

56. Les municipalités devraient fournir un financement dédié aux initiatives communautaires locales de lutte contre l'islamophobie.

## CRÉER DES CERCLES/CONSEILS CONSULTATIFS DES MAIRES CONTRE L'ISLAMOPHOBIE

Des cercles ou conseils composés d'un ensemble diversifié de voix musulmanes devraient être constitués par les villes en tant que conseillers directs des maires et autres décideurs. Ils devraient se réunir régulièrement et entretenir une conversation cohérente sur l'islamophobie et la manière de la combattre, qui serait ensuite présentée au grand public.

Il ne devrait pas s'agir de conversations abstraites et momentanées qui se déroulent pour elles-mêmes, mais plutôt de réunions qui contribuent à l'élaboration d'un plan concret pour aider les maires à élaborer des stratégies contre la montée et la propagation de l'islamophobie. Les conseils devraient être composés de représentants issus de tous les horizons de la communauté, en veillant tout particulièrement à ce que la diversité de la population musulmane locale soit correctement représentée.

### **RECOMMANDATION :**

57. Les maires devraient créer des conseils/cercles consultatifs de lutte contre l'islamophobie tout en veillant à ce que les diverses communautés musulmanes locales soient représentées de manière appropriée.

## CAMPAGNES D'ÉDUCATION DU PUBLIC POUR LUTTER CONTRE L'ISLAMOPHOBIE

Aujourd'hui, plus que jamais, il est clairement nécessaire que les municipalités mettent sur pied des campagnes de sensibilisation du public menées à l'échelle locale qui confrontent les attitudes et les perspectives islamophobes.

Par exemple, en 2017, le Conseil ontarien des organismes de service aux immigrants (OCASI), l'Institut arabe canadien (IAC), le CNMC et la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) ont collaboré avec le studio médiatique 'Mass Minority' sur une gamme de stratégies de sensibilisation du public, y compris des annonces de service public et une campagne sur les médias sociaux appelée #BreaktheBehaviour. Il est d'une importance capitale de mener des campagnes similaires de sensibilisation du service public qui confrontent les attitudes et les perspectives islamophobes, avec des visages locaux et dans un contexte local.

### **RECOMMANDATION :**

58. Que les municipalités consacrent un financement spécifique aux campagnes de sensibilisation du public à la lutte contre l'islamophobie.

## CÉLÉBRER L'HISTOIRE DES MUSULMANS CANADIENS

En outre, pour lutter contre la discrimination violente et systémique dont sont victimes les musulmans aujourd'hui, il est important de commémorer et de sensibiliser le public aux expériences historiques et aux contributions que les musulmans ont apportées à nos villes natales au Canada.

Malheureusement, l'image des musulmans comme des étrangers qui ne s'intègrent pas à la société canadienne a supprimé et marginalisé les Canadiens musulmans qui ont contribué à la société et à la culture canadiennes.

La reconnaissance de Hodan Nalayeh, une journaliste canadienne d'origine somalienne qui a résidé à Vaughan, dans le changement de nom de l'école secondaire de Vaughan est un exemple important de la célébration de l'histoire des musulmans canadiens. Nalayeh a apporté une contribution incommensurable et immense à la communauté canadienne, et a raconté les histoires de nos communautés qui sont souvent doublement marginalisées - les histoires des musulmans noirs au Canada, et les histoires de l'épanouissement des communautés.

### **RECOMMANDATION :**

59. Investir dans la célébration de l'histoire des initiatives et des musulmans canadiens locaux par le biais d'un programme concret qui mette ces figures et ces noms au premier plan de la reconnaissance au niveau local. Les municipalités devraient financer des événements et des espaces où leurs réalisations sont célébrées d'une manière qui montre clairement que les musulmans ont apporté de réelles contributions à la société canadienne et sont loin des caricatures violentes qui font constamment la une des journaux.

## INVESTIR DANS DES MESURES ALTERNATIVES AUX SERVICES DE POLICE

Les problèmes liés au maintien de l'ordre et à l'excès de maintien de l'ordre ont été ressentis par de nombreuses communautés musulmanes au Canada, notamment parce que les membres de nos communautés se retrouvent souvent du côté fatal de la violence policière. L'augmentation progressive des budgets de la police, qui se chiffrent aujourd'hui en milliards, correspond à l'ère de l'après-11 septembre, où la surveillance, l'infiltration et le maintien de l'ordre dans nos communautés ont souvent servi de justification à ces augmentations de budget.

Diverses communautés ont demandé le redéploiement des fonds et des ressources de la surveillance, de l'armement et du maintien de l'ordre excessif de l'après-11 septembre vers des formes alternatives de sécurité communautaire et d'enquêtes qui ne reposent pas uniquement sur notre pool actuel d'agents surutilisés.

### **RECOMMANDATION :**

60. Réorienter le financement vers des mesures alternatives au maintien de l'ordre dans les budgets municipaux.

## ACCROÎTRE LES POSSIBILITÉS POUR LES JEUNES MUSULMANS CANADIENS DE PARTICIPER AU PROCESSUS DÉCISIONNEL DE LA VILLE

Notre communauté s'inquiète depuis longtemps de l'exclusion des voix musulmanes dans divers espaces, mais cela est particulièrement vrai pour les jeunes musulmans qui ont l'impression que leur identité n'est tout simplement pas acceptée dans des cercles de décision qui se veulent par ailleurs acceptants et tolérants. Ce fossé joue un rôle majeur dans l'entretien de la méfiance entre les diverses communautés minoritaires et les organes décisionnels officiels.

Le 'Youth Fellowship of Toronto' est un exemple important de ce que peuvent être des opportunités positives pour les jeunes musulmans canadiens. Le 'Youth Fellowship' est un programme de développement du leadership destiné à former la prochaine génération de fonctionnaires musulmans et noirs. Le programme de bourses consiste en un cours de formation visant à développer les compétences en matière d'engagement civique et en un stage rémunéré à temps partiel dans le bureau d'un conseiller municipal de Toronto.

Nous recommandons aux autres municipalités d'adopter des mesures similaires pour former une nouvelle génération de leaders diversifiés.

### **RECOMMANDATION :**

61. Développer des modèles de formation de jeunes leaders musulmans pour l'avenir, comme le programme Youth Fellowship of Toronto.



**NATIONAL  
COUNCIL  
OF CANADIAN  
MUSLIMS**

Your Voice. Your Future.

**CONSEIL  
NATIONAL  
DES MUSULMANS  
CANADIENS**

Votre voix. Votre avenir.

